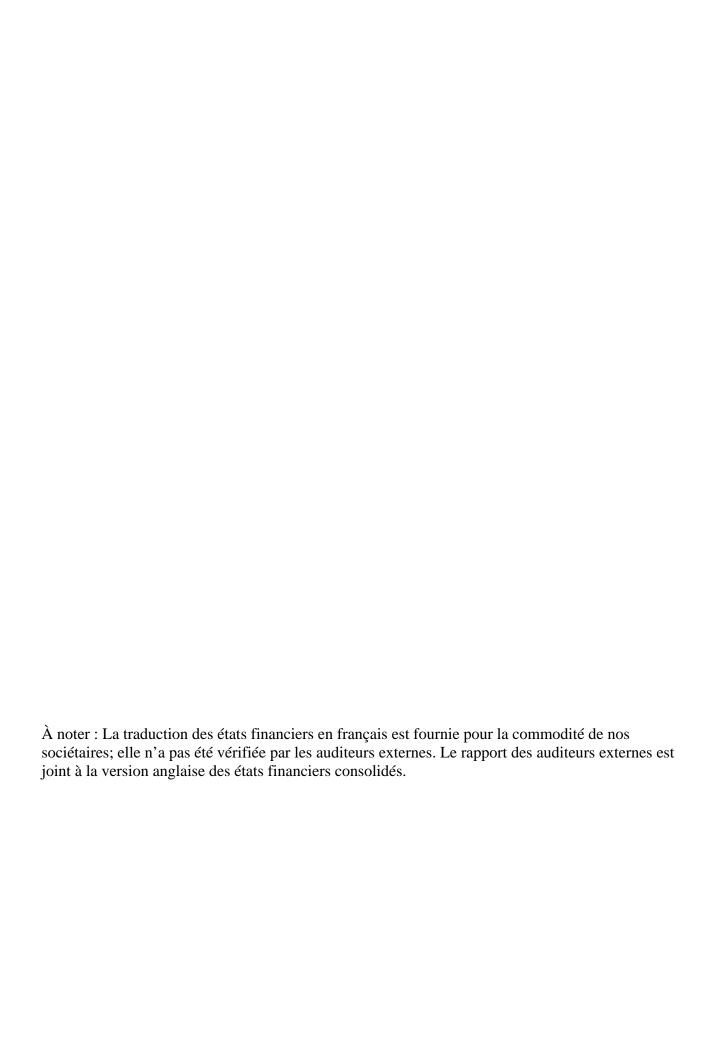
États financiers consolidés de la

CAISSE ALTERNA

31 décembre 2015



Bilan consolidé (en milliers de dollars)

au 31 décembre 2015

Au nom du conseil d'administration,

Au	Note	31 déc. 2015	31 déc. 2014
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	123 523 \$	62 585
Placements	3	302 377	213 009
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	5, 6	2 584 912	2 397 870
Immobilisations corporelles	7	15 214	9 730
Immobilisations incorporelles	8	13 668	9 299
Instruments financiers dérivés	24	11 393	9 550
Actifs détenus en vue de la vente	7	3 028	-
Impôts à recouvrer		2 824	_
Actif d'impôt différé	21	386	1 290
Autres actifs	9	13 682	8 341
		3 071 007 \$	2711674
Passif:			
Passif:			
Dépôts	10	2 471 432 \$	2 313 745
Emprunts	11	156 000	55 000
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	12	218 423	128 749
Instruments financiers dérivés	24	4 059	4 319
Impôts à payer		<u>-</u>	1 062
Autres passifs	13	31 156	22 392
Parts sociales	15	1 546	1 562
		2 882 616 \$	2 526 829
Avoir des sociétaires :			
Actions spéciales	15	56 570	56 816
Surplus d'apport		19 282	19 282
Résultats non distribués		111 599	107 523
Cumul des autres éléments du résultat étendu		940	1 224
		188 391	184 845

Norman Ayoub Richard J. Neville, FCPA, FCA Administrateur Administrateur

État consolidé du résultat (en milliers de dollars)

au 31 décembre 2015

Pour les exercices terminés	Note	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Intérêts créditeurs	16	92 899 \$	88 649 \$
Produit des placements	17	5 308	5 714
-		98 207	94 363
Charge d'intérêt	16	35 322	32 319
Produit d'intérêt net		62 885	62 044
Coûts d'emprunt		1 314	(185)
		61 571	62 229
Autres produits	18	11 372	10 423
		72 943	72 652
Charges opérationnelles	19	66 795	60 291
Résultat opérationnel		6 148	12 361
Gains non réalisés sur les instruments financiers		1 097	1 629
Résultat avant impôt sur le résultat		7 245	13 990
Charge d'impôt	21		
Exigible		706	2 700
Différée		609	(317)
		1 315	2 383
Résultat net		5 930 \$	11 607

État consolidé du résultat étendu (en milliers de dollars)

au 31 décembre 2015

Pour les exercices terminés	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Résultat net	5 930 \$	11 607 \$
		_
Autres éléments du résultat étendu Autres éléments du résultat étendu à reclasser en résultat lors des périodes		
subséquentes :		
Titres disponibles à la vente :		
Gains nets (pertes nettes) sur les titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	(1 707)	551
Couvertures de flux de trésorerie :		
Variation au cours de l'exercice (2)	1 246	237
Plus : Ajustements liés aux reclassements des gains constatés dans l'état du résultat (3)	176	46
Gains nets sur les couvertures de flux de trésorerie	1 422	283
Autres éléments du résultat étendu net à reclasser en résultat lors des périodes		
subséquentes	(285)	834
Autres éléments du résultat étendu à ne pas reclasser en résultat lors des périodes subséquentes :		
Régime à prestations déterminées – gains actuariels (4)	1	2,601
Autres éléments du résultat étendu net à ne pas reclasser en résultat lors des périodes subséquentes	1	2,601
Autres éléments du résultat étendu (perte)	(284)	3 435
Résultat étendu	5 646 \$	15 042 \$

 $^{^{(1)}}$ Net de l'impôt recouvrable de 399 $\$ (charge de 127 $\$ en 2014)

 $^{^{(2)}}$ Net de la charge d'impôt de 302 $\$ (charge de 59 $\$ en 2014)

 $^{^{(3)}}$ Net de la charge d'impôt de 42 $\$ (charge de 11 $\$ en 2014)

 $^{^{(4)}}$ Net de l'impôt recouvrable de 1 $\$ (charge de 580 $\$ en 2014)

État consolidé des changements de l'avoir des sociétaires (en milliers de dollars)

au 31 décembre 2015

Pour les exercices terminés	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Actions spéciales:		
Solde au début de l'exercice	56 816 \$	56 726
Actions émises nettes	(246)	90
Solde à la fin de l'exercice	56 570	56 816
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	19 282	19 282
Solde à la fin de l'exercice	19 282	19 282
Résultats non distribués:		
Solde au début de l'exercice	107 523	97 801
Résultat net	5 930	11 607
Dividendes sur les actions spéciales	(1 854)	(1 884)
Coûts d'émission	-	(1)
Solde à la fin de l'exercice	111 599	107 523
Cumul des autres éléments du résultat étendu, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	1 224	(2 211)
Autres éléments du résultat étendu	(284)	3 435
Solde à la fin de l'exercice	940	1 224
Avoir des sociétaires	188 391 \$	184 845

État consolidé des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

au 31 décembre 2015

Pour les exercices terminés	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Activités d'exploitation :		
Résultat net	5 930 \$	11 607 \$
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse :		
Provision pour prêts douteux	865	(639)
Amortissement des éléments suivants :		
Immobilisations corporelles	2 688	2 607
Immobilisations incorporelles	982	660
Charges différées	980	701
Perte (gain) sur les éléments suivants :		
Disposition d'immobilisations corporelles	137	161
Vente de placements	(434)	(571)
(Gain) perte sur la vente et la titrisation des prêts	(1 370)	-
Diminution (augmentation) des actifs		
Juste valeur des placements	1 877	2 845
Intérêt à recevoir	230	483
Impôt sur le résultat différé	880	(799)
Prêts	(188 320)	(165 570)
Actif à l'égard des instruments financiers dérivés	(76)	(3 109)
Augmentation (diminution) des passifs :		
Intérêt à payer	(1 604)	998
Dépôts	157 666	66 845
Passif à l'égard des instruments financiers dérivés	(260)	1 927
Autres éléments, montant net	2 286	(3 264)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(17 543) \$	(85 118) \$
Activités d'investissement :		
Produit tiré de l'échéance et de la vente de placements	49 078	87 635
Achat de placements	(141 916)	(61 539)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 338)	(1 446)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(5 351)	(7 986)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(109 527) \$	16 664 \$
Activités de financement :		
Augmentation (diminution) des éléments suivants :		
Parts sociales	(16)	(94)
Actions spéciales	(246)	90
Coûts d'émission d'actions	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(1)
Emprunts	101 000	30 000
Produit tiré de la titrisation de prêts hypothécaires	90 036	59 739
Paiement du passif de titrisation de prêts hypothécaires	(361)	(8 613)
Obligations liées aux contrats de location-financement	(551)	(404)
Dividendes sur les actions spéciales	(1 854)	(1 884)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	188 008 \$	78 833 \$
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pend	60 938	10 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	62 585	52 206
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	123 523 \$	62 585 \$
Information financière supplémentaire :		
Intérêt payé	37 628 \$	31 604 \$
Intérêt reçu	92 669 \$	88 166 \$
Dividendes reçus	620 \$	386 \$
Impôt payé	3 788 \$	1 696 \$
Immobilisations corporelles acquises au moyen de contrats de		43 \$
mand of the composition dequises an moyen de contrats de		73 4

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

La Caisse Alterna est une coopérative de crédit constituée et établie en Ontario (Canada), en vertu de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions (Ontario) (la « Loi »); sous le nom « Alterna Savings and Credit Union Limited » et est membre de Central 1 Credit Union (« Central 1 »). Les dépôts admissibles des sociétaires sont assurés par la Société ontarienne d'assurance-dépôts (« SOAD »). La Caisse Alterna est l'entité mère ultime.

L'adresse du siège social de la Caisse Alterna est le 319, avenue McRae, Ottawa (Ontario) K1Z 0B9. La nature des opérations et des principales activités de la Caisse Alterna consiste à offrir des services de garde de dépôts et de prêt à ses sociétaires en Ontario et au Québec.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 11 mars 2016. Le conseil d'administration est habilité à modifier les états financiers consolidés après publication seulement si des erreurs ont été relevées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés de la Caisse Alterna ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), adoptées par le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada.

La Caisse Alterna présente son bilan consolidé principalement par ordre de liquidité.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, le montant net étant comptabilisé au bilan consolidé, seulement s'il s'agit d'un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut est comptabilisé.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés ainsi que les actifs et les passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur les résultats passés et sur divers autres facteurs qui sont censés être raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction. Les principales méthodes comptables se présentent comme suit :

a) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Caisse Alterna (l'entité mère) et de sa filiale en propriété exclusive, la Banque CS Alterna (la « Banque Alterna »). Les états financiers consolidés comprennent les comptes et les résultats financiers de la Banque Alterna depuis la date à laquelle la Caisse Alterna a obtenu le contrôle de la Banque Alterna, date qui coïncide avec la constitution de la Banque Alterna. Les états financiers de la Banque Alterna ont été établis pour la même période de présentation de l'information financière que la Caisse Alterna, en utilisant des méthodes comptables uniformes. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés lors de la consolidation.

b) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue auprès d'autres institutions financières, les chèques et autres effets en transit de même que les titres négociables ayant des échéances

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

initiales à l'acquisition de 90 jours ou moins. Le produit d'intérêt sur les dépôts auprès d'autres institutions financières ainsi que sur les titres négociables est inclus dans le produit des placements.

c) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date de clôture est basée sur leurs cours, sans déduction des coûts de transaction.

Pour tous les autres instruments financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les méthodes d'évaluation appropriées. Ces méthodes comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, les modèles d'évaluation des options, les modèles de crédit et les autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des méthodes d'évaluation en vertu desquelles les transactions sur le marché actuel ou les données observables du marché ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation utilisant la meilleure estimation des hypothèses du modèle le plus approprié.

d) INSTRUMENTS FINANCIERS

À la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers doivent être classés, d'après l'intention de la direction, dans l'une des catégories suivantes : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. En outre, les normes exigent que tous les instruments financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à la juste valeur sauf les prêts et les créances, les actifs détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers, aussi bien que les titres disponibles à la vente et les dérivés liés aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif et dont la valeur ne peut être évaluée avec fiabilité. La juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale correspond normalement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs des instruments financiers pour lesquels il existe un marché actif sont généralement fondées sur les cours acheteurs pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeurs pour les passifs financiers. Lorsqu'il n'y a pas de prix indépendants disponibles, les justes valeurs sont estimées en utilisant les méthodes et les modèles d'évaluation.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres disponibles à la vente et aux titres détenus jusqu'à leur échéance de même que les honoraires et les frais liés aux prêts et créances sont capitalisés, puis amortis sur la durée prévue de l'instrument, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

(i) juste valeur par le biais du résultat net :

Les instruments financiers désignés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits et les pertes réalisés à la sortie sont présentés dans le produit des placements, tandis que les profits et les pertes non réalisés liés aux fluctuations du marché sont constatés séparément dans les états consolidés des résultats.

(ii) Disponible à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme placements détenus jusqu'à leur échéance ou comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (« CAERE »), jusqu'à la vente ou la dépréciation, auquel cas la perte ou le profit cumulatif est transféré à l'état consolidé du résultat. Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les variations des valeurs comptables relatives aux fluctuations du cours de change sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans le CAERE comme il est indiqué ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Les titres qui n'ont pas de valeur cotée sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont comptabilisés au coût moins la dépréciation. Les pertes et les profits réalisés à la vente de ces titres ainsi que le produit d'intérêt et les dividendes connexes figurent dans le produit des placements.

(iii) Détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'échéances fixes, autres que les prêts ou créances qu'une entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. L'amortissement est inclus dans le produit des placements, dans l'état consolidé du résultat. Les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat comme une perte de valeur.

La Caisse Alterna n'a pas désigné d'actifs financiers comme détenus jusqu'à leur échéance.

(iv) Prêts et créances

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, sauf ceux classés comme disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et les créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement connexes. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

(v) Autres passifs financiers

Les passifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(vi) Profit ou perte au premier jour

Lorsque le prix de transaction est différent de la juste valeur provenant d'autres transactions observables du marché actuel pour le même instrument ou est fondé sur une méthode d'évaluation dont les variables incluent uniquement des données de marché observables, la Caisse Alterna comptabilise immédiatement la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (profit ou perte au premier jour) dans le produit des placements. Dans certains cas où la juste valeur est déterminée en utilisant des données qui ne sont pas observables, la différence entre le prix de la transaction et la valeur modèle est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat uniquement lorsque les données deviennent observables ou que l'instrument est décomptabilisé.

e) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, la Caisse Alterna détermine s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies dans les cas suivants :

- s'il existe une preuve objective d'une dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes intervenu entre la comptabilisation initiale de l'actif et la date de clôture (un « événement générateur de pertes »);
- l'événement générateur de pertes a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers;
- une estimation fiable du montant peut être faite.

Un événement générateur de pertes peut comprendre des signes que l'emprunteur ou un groupe d'emprunteurs éprouve des difficultés importantes, manque à ses obligations de payer des intérêts ou de rembourser le capital, court éventuellement à la faillite ou doit procéder à une restructuration financière d'une autre nature. Cet événement survient lorsqu'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des changements dans les versements à terme échu ou les conditions économiques corrélées avec les défaillances.

(i) Prêts et prêts douteux

Les prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts commerciaux sont comptabilisés au coût amorti, moins une provision pour prêts douteux.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

La Caisse Alterna établit et maintient une provision pour prêts douteux qui est considérée comme la meilleure estimation des pertes probables liées au crédit existant dans son portefeuille de prêts compte tenu de la conjoncture. La provision inclut des provisions individuelles et collectives, revues régulièrement par la direction. La provision est accrue par des réserves pour prêts douteux qui sont imputées au résultat et réduites par les radiations, nettes des recouvrements.

La Caisse Alterna détermine d'abord s'il existe des preuves objectives que des prêts, considérés isolément et individuellement importants, ont subi une dépréciation. Elle établit ensuite un montant collectif pour les prêts qui ne sont pas individuellement importants et pour les prêts qui sont importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective d'une dépréciation dans le cadre de l'évaluation individuelle.

Provision individuelle – Afin de permettre à la direction de déterminer si un événement générateur de pertes est survenu de manière individuelle, toutes les relations importantes avec les contreparties sont examinées périodiquement. Cette évaluation tient compte de l'information actuelle et des événements liés à la contrepartie, comme des difficultés financières importantes ou une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital. S'il existe une preuve qu'une dépréciation entraînant une perte de valeur dans le cadre d'une relation avec une contrepartie individuelle est survenue, le montant de la perte est calculé et équivaut à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt, y compris les flux de trésorerie qui peuvent entraîner une saisie, après déduction des coûts d'obtention et de vente des sûretés données. La valeur comptable du prêt est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat à titre d'élément des coûts d'emprunt.

Provision collective – L'évaluation collective de la dépréciation vise essentiellement à établir une provision pour les prêts qui sont individuellement importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective qu'ils ont subi une dépréciation, ou qui ne sont pas individuellement importants, mais pour lesquels il existe, dans le portefeuille, une perte qui a probablement été subie et qui peut être raisonnablement estimable. Les prêts sont regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit semblables et la provision pour chaque groupe est déterminée selon des modèles statistiques fondés sur l'expérience.

Radiation d'une mauvaise créance – Lorsqu'il n'y a aucune possibilité réaliste de recouvrement et que toutes les sûretés ont été réalisées ou cédées à la Caisse Alterna, le prêt et toute provision correspondante sont sortis du bilan. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, sont portés au crédit de la provision et comptabilisés dans l'état consolidé du résultat comme un élément des coûts liés aux prêts.

Reprise des pertes de valeur – Si, au cours d'une période ultérieure, le montant d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement baisse et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur est reprise en réduisant le compte de provision en conséquence. Cette reprise est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat.

Intérêt sur les prêts douteux – Une fois qu'un prêt est classé comme douteux et que la valeur comptable est réduite par une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé sur la nouvelle valeur comptable selon le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer la dépréciation.

Coûts de transaction – Les coûts de transaction sont les charges et les produits directs et différentiels qui sont liés à l'établissement du prêt. Les coûts de transaction (p. ex., les frais de demande de prêts commerciaux, les frais de courtage hypothécaire et les primes de rendement, les frais juridiques et les frais d'évaluation) sont différés et amortis par imputation au produit d'intérêt sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais non amortis nets sont inclus dans le solde du prêt correspondant.

Coûts liés aux prêts – Les coûts liés aux prêts incluent la provision pour pertes sur prêts, les radiations de créances douteuses et les frais de recouvrement.

(ii) Dépréciation des actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, la Caisse Alterna évalue à la date de clôture s'il existe une preuve objective qu'un actif ou un groupe d'actifs est déprécié.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Dans le cas des participations dans des capitaux propres classés comme disponibles à la vente, une preuve objective inclurait une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous du coût. Pour déterminer si la baisse de la juste valeur est « importante », on l'évalue par rapport au coût de l'investissement au moment de la comptabilisation initiale. Dans le cas d'une baisse « prolongée », l'évaluation est effectuée par rapport à la période pendant laquelle la juste valeur a été inférieure au coût initial de l'investissement. Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est évaluée selon les mêmes critères que les prêts.

Lorsqu'il existe une preuve de dépréciation, la perte non réalisée cumulée comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu (« AERE ») est retirée des AERE et comptabilisée dans l'état consolidé du résultat de la période. Ce montant représente la différence entre le coût d'acquisition (net des remboursements du capital et de l'amortissement) et la juste valeur actualisée de l'actif moins la perte de valeur sur ce placement comptabilisé antérieurement dans l'état consolidé du résultat. Les pertes de valeur des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente ne sont pas reprises au moyen de l'état consolidé du résultat; les augmentations de leur juste valeur après dépréciation sont comptabilisées dans les AERE.

Les reprises au titre de la dépréciation des instruments de créance sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat si le recouvrement est objectivement lié à un événement précis survenant après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état consolidé du résultat.

(iii) Garanties financières

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse Alterna émet des garanties financières, consistant en lettres de crédit, en garanties et en acceptations. Les garanties financières sont comptabilisées initialement dans les états financiers consolidés à la juste valeur à la date à laquelle la garantie est donnée. Après la comptabilisation initiale, l'obligation de la Caisse Alterna en vertu de ces garanties est évaluée selon le plus élevé des deux montants suivants : montant comptabilisé initialement, moins le cumul des amortissements, ou la meilleure estimation de la dépense requise pour régler toute obligation financière à la date de clôture.

Toute augmentation de l'obligation liée aux garanties est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat au poste des frais d'administration, sous les charges opérationnelles.

f) DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

(i) Actif financier

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont venus à échéance; ou
- la Caisse Alterna a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a pris en charge une obligation de les payer en entier sans délai important à un tiers dans le cadre d'un arrangement « avec flux identiques » et que l'une des deux situations suivantes s'applique :
 - o la Caisse Alterna a transféré la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif,
 - o la Caisse Alterna n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif, mais elle a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque la Caisse Alterna a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie d'un actif ou a conclu un arrangement « avec flux identiques », mais n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et avantages de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé en fonction du droit que la Caisse Alterna conserve sur l'actif. En pareil cas, la Caisse Alterna comptabilise aussi un passif correspondant. L'actif transféré et le passif correspondant sont évalués d'une façon qui reflète les droits et les obligations que la Caisse Alterna a conservés. Un droit conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évalué à la valeur comptable initiale de l'actif ou au montant maximal de la contrepartie que la Caisse Alterna pourrait être tenue de rembourser, selon le moindre des deux montants.

(ii) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif est acquittée ou annulée, ou qu'elle vient à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre auprès du même prêteur selon des modalités essentiellement différentes ou que les modalités d'un passif existant sont modifiées de façon considérable, cet échange

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

ou cette modification est traité à titre de décomptabilisation du passif initial et de comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

(iii) Ventes de prêts hypothécaires

La Caisse Alterna peut à l'occasion vendre une partie de son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux pour diversifier ses sources de financement et raffermir sa situation de trésorerie. Ces transactions sont comptabilisées conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), et sont décomptabilisées du bilan consolidé lorsqu'elles respectent les critères de décomptabilisation. Lorsque cette situation survient, les prêts correspondants sont décomptabilisés et les profits ou les pertes sur les transactions sont comptabilisés comme intérêts créditeurs dans l'état consolidé du résultat. Dans le cas contraire, ils sont tous traités comme des financements sous forme de prêts garantis.

g) DÉRIVÉS ET COUVERTURE

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés comme un actif lorsqu'ils ont une juste valeur positive et comme un passif lorsqu'ils ont une juste valeur négative au poste « Instruments financiers dérivés » dans le bilan consolidé.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent dans l'état consolidé du résultat, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture dans le cadre d'une couverture admissible (se reporter à la rubrique « Comptabilité de couverture » ci-après).

(i) Dérivés incorporés

Les dérivés peuvent être incorporés dans d'autres instruments financiers. Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont évalués comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas considérés comme liés de près au contrat hôte. Ces dérivés incorporés sont classés en tant qu'instruments financiers dérivés et évalués à la juste valeur, les changements étant comptabilisés dans l'état consolidé du résultat. Les seuls dérivés incorporés sont les options incorporées dans les dépôts à terme indexés de la Caisse Alterna offerts aux sociétaires (note 24 b), qui sont comptabilisées au coût amorti.

(ii) Comptabilité de couverture

La Caisse Alterna utilise des instruments financiers dérivés comme les swaps, afin de gérer le risque de taux d'intérêt et les contrats de change à terme afin de gérer le risque de change. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés aux fins de transaction ou à des fins spéculatives, mais plutôt à titre de couvertures économiques, dont certaines sont admissibles à la comptabilité de couverture. La Caisse Alterna applique la comptabilité de couverture pour les instruments financiers dérivés qui respectent les critères spécifiés dans l'IAS 39. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en résultat. Cela comprend les instruments utilisés aux fins de couverture économique qui ne respectent pas les exigences de la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture peut être utilisée, une relation de couverture doit être désignée comme telle et officiellement documentée dès sa mise en place en précisant l'objectif et la stratégie de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts, ainsi que la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture. L'évaluation de l'efficacité des dérivés qui sont utilisés dans les transactions de couverture pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie des éléments couverts à la mise en place de la couverture et de manière régulière par la suite doit être documentée. La relation de couverture est inefficace dans la mesure où les variations cumulatives de la juste valeur du dérivé de couverture diffèrent des variations cumulatives de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. L'efficacité exige une corrélation étroite des variations des flux de trésorerie. Le montant correspondant à l'inefficacité, pourvu que son importance n'empêche pas l'application de la comptabilité de couverture, est immédiatement comptabilisé en résultat.

(iii) Couvertures de flux de trésorerie

La Caisse Alterna désigne les couvertures de flux de trésorerie comme représentant une partie des stratégies de gestion des risques qui utilisent les dérivés pour atténuer notre exposition à la variation des flux de trésorerie d'instruments à taux variable. La tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est compensée par les AERE, comme il est indiqué ci-dessous, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

résultat au cours des périodes comptables futures, moment auquel le montant comptabilisé dans les AERE est reclassé dans le résultat. La tranche inefficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée distinctement dans les profits ou les pertes non réalisés sur les instruments financiers et de façon immédiate, soit dès que ces profits ou ces pertes surviennent. Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est rompue et tout solde restant dans les AERE est comptabilisé en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert. S'il est peu probable que la transaction de couverture soit de nouveau nécessaire, le solde dans les AERE est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat.

(iv) Couvertures de juste valeur

La Caisse Alterna désigne les couvertures de juste valeur comme représentant une partie des stratégies de gestion des risques qui utilisent les dérivés pour atténuer notre exposition à la variation de la juste valeur d'instruments à taux fixe en raison des variations des taux d'intérêt.

Dans une relation de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément de couverture est ajustée selon les changements de la juste valeur attribuables au risque couvert et comptabilisée en résultat. Les changements de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensés par les changements de la juste valeur de l'instrument dérivé qui sont également comptabilisés en résultat. Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est rompue et la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajusté et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont comptabilisés en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert.

h) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Caisse Alterna.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture; les produits et les charges sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de l'exercice.

i) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est généralement comptabilisé selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs. La durée d'utilité estimative des actifs est la suivante :

Immeubles10 ansMobilier et matérielDe 5 à 10 ansMatériel informatiqueDe 3 à 7 ans

Améliorations locatives Durée du bail plus une période d'option

L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les frais d'administration et d'occupation. L'entretien et les réparations sont également imputés aux frais d'administration et d'occupation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel et une imputation pour dépréciation est comptabilisée dans la mesure où le montant recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, est inférieur à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif. Après la comptabilisation de la dépréciation d'un actif, la charge d'amortissement est ajustée au cours des périodes futures pour refléter la valeur comptable revue de l'actif. Si la dépréciation est plus tard reprise, la charge d'amortissement sera ajustée de façon prospective.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

(calculé comme la différence entre le produit net à la cession et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans les autres produits dans l'état consolidé du résultat au cours de la période pendant laquelle l'actif est décomptabilisé.

j) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs prévus attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties de façon linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs, comme suit :

Logiciels De 3 à 15 ans

Les crédits d'impôt à l'investissement liés à l'acquisition de logiciels sont comptabilisés en utilisant la méthode de la réduction du coût et sont déduits du coût de l'actif correspondant. Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés lorsque la Caisse Alterna a effectué les dépenses admissibles et qu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront réalisés.

k) RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

La Caisse Alterna offre trois régimes de retraite aux employés actuels et aux retraités, ainsi qu'un programme d'avantages complémentaires de retraite. Les régimes de retraite consistent en un régime à prestations déterminées, un régime de revenu de retraite complémentaire et un régime à cotisations déterminées.

Des évaluations actuarielles complètes du régime à prestations déterminées, du régime de revenu de retraite complémentaire et du régime d'avantages complémentaires de retraite sont effectuées à intervalle d'au moins trois ans. Ces évaluations sont mises à jour à la date de clôture, soit le 31 décembre, par des actuaires indépendants reconnus.

(i) Régime de retraite à prestations déterminées

L'actif du régime de retraite à prestations déterminées, du régime de revenu de retraite complémentaire et du régime d'avantages complémentaires de retraite est évalué à sa juste valeur. Le coût des prestations et les prestations constituées sont déterminés d'après les évaluations actuarielles, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les meilleures estimations de la direction. Le rendement prévu de l'actif d'un régime est fondé sur sa juste valeur.

Les écarts actuariels sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation immédiate dans les capitaux propres (p. ex., AERE) en vertu de l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

(ii) Régime de retraite à cotisations déterminées

Pour le régime de retraite à cotisations déterminées, la charge annuelle de retraite est égale à la cotisation de la Caisse Alterna au régime. L'actif du régime à cotisations déterminées de la Caisse Alterna est détenu dans des fonds indépendants.

1) IMPÔTS SUR LE REVENU

(i) Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont les taux d'impôt et les lois fiscales pratiquement en vigueur à la date de clôture.

(ii) Impôt sur le résultat différé

L'impôt sur le résultat différé est axé sur les différences temporelles à la date de clôture entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs, d'une part, et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière, d'autre part. Des passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporelles imposables, sauf :

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

- lorsque le passif d'impôt sur le résultat différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable;
- en ce qui concerne les différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, lorsque le calendrier des reprises des différences temporelles peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporelles ne seront pas contrepassées dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé aux fins des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, sauf :

- lorsque l'actif d'impôt sur le résultat différé relatif à une différence temporelle déductible découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable;
- en ce qui concerne les différences temporelles déductibles associées aux investissements dans des filiales, les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles seront contrepassées dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable pourra servir à utiliser les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôt sur le résultat différé est examinée à la date de clôture et est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt sur le résultat différé. Les actifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés sont réévalués à la date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra le recouvrement de l'actif d'impôt sur le résultat différé.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués aux taux d'impôt qui seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt exigible et l'impôt sur le résultat différé qui ont trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état consolidé du résultat.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés s'il existe un droit juridique ayant force exécutoire permettant de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible, et si l'impôt sur le résultat différé se rapporte à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

m) BAUX

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la Caisse Alterna la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués sont des contrats de location simple. Les paiements des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge dans l'état consolidé du résultat de façon linéaire sur la période de location. Les loyers conditionnels à payer sont comptabilisés comme une charge au cours de la période où ils sont engagés.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés initialement dans le bilan consolidé à un montant égal à la juste valeur des actifs loués ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location. L'obligation correspondante à l'endroit du bailleur figure au bilan consolidé comme une obligation liée au contrat de location-financement. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location est le taux d'intérêt implicite prévu au contrat de location.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Les coûts de contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de façon linéaire sur la période de location, qui commence lorsque le locataire contrôle l'utilisation physique du bien.

n) COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES

Le produit est comptabilisé lorsque le montant des produits et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction seront réalisés. Les critères de comptabilisation spécifiques suivants sont utilisés pour la comptabilisation des produits et des charges :

(i) Produit d'intérêt et charge d'intérêt

Le produit d'intérêt et la charge d'intérêt sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat pour tous les instruments financiers portant intérêt, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est une méthode permettant de calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affecter le produit d'intérêt ou la charge d'intérêt à la période pertinente en utilisant les flux de trésorerie futurs estimés. Les flux de trésorerie futurs estimés utilisés dans ce calcul incluent ceux déterminés par les modalités contractuelles de l'actif ou du passif, tous les frais qui sont considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction directs et différentiels de même que toutes les autres primes ou tous les autres rabais.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux par suite d'une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte de valeur.

(ii) Autres produits

Les frais de service, les frais perçus aux guichets automatiques du réseau, les commissions et les revenus d'autres provenances sont comptabilisés comme des produits lorsque les services correspondants ont été rendus ou fournis.

o) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTS

Au cours de l'application des méthodes comptables, la direction a exercé son jugement et a effectué des estimations pour déterminer les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, surtout dans les cas décrits ci-après.

(i) Juste valeur des instruments financiers

La Caisse Alterna évalue la juste valeur des instruments financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements désignés disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments dérivés, à chaque date de bilan. La Caisse Alterna présente aussi la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans la note 22.

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur repose sur l'hypothèse que la transaction ait lieu sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en fonction des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non-financier (p.ex. immobilisations corporelles) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La Caisse Alterna utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-après, qui est basée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable.
- Niveau 3 les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et les passifs qui sont présentés dans les états financiers sur une base récurrente, la Caisse Alterna détermine s'il y a eu des transferts entre les niveaux en réévaluant la catégorisation (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Pour les évaluations de juste valeur récurrentes classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, la Caisse Alterna a recours à une évaluation indépendante effectuée par une tierce partie (CUCO Co-op – note 4). Les évaluations font appel à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui évalue les actifs sous-jacents en fonction des écarts et de l'échéancier de paiement prévu des billets restructurés. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Caisse Alterna examine les hypothèses et les estimations sur lesquelles les évaluations reposent pour confirmer leur vraisemblance.

Pour les fins de présentation de l'information sur la juste valeur, la Caisse Alterna a déterminé les catégories des actifs et des passifs en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de hiérarchie des justes valeurs, tel qu'expliqué ci-dessus.

(ii) Pertes de valeur sur les prêts et avances

La Caisse Alterna revoit ses prêts et ses avances individuellement importants à la date de clôture pour déterminer si une perte de valeur devrait être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat. Plus particulièrement, la direction doit exercer son jugement dans l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs pour déterminer s'il y a eu dépréciation. Afin d'estimer ces flux de trésorerie, la Caisse Alterna pose des jugements quant à la situation financière de l'emprunteur et à la valeur réalisable nette des instruments de garantie. Ces estimations reposent sur des hypothèses à l'égard d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, les résultats réels peuvent différer, entraînant des modifications futures de la provision.

Les prêts et les avances qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas subi de dépréciation ainsi que tous les prêts et avances individuellement non importants sont alors évalués collectivement, en groupes d'actifs comportant des caractéristiques de risque similaires, afin de déterminer s'il faut établir une provision à l'égard des événements générateurs de pertes survenus pour lesquels il existe des preuves objectives, mais dont les effets ne sont pas encore évidents. L'évaluation collective tient compte des données du portefeuille de prêts (comme la qualité du crédit, les niveaux des arriérés, l'utilisation du crédit, les ratios prêt/garantie, etc.), des concentrations de risque et des données économiques (y compris les niveaux de chômage, les indices des prix dans l'immobilier et le rendement constaté dans les différents groupes).

La perte de valeur sur les prêts et les avances est présentée plus en détail à la note 6.

(iii) Dépréciation des placements disponibles à la vente

La Caisse Alterna revoit ses titres désignés comme des placements disponibles à la vente à la date de clôture pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Elle exerce alors un jugement similaire à celui démontré dans le cadre de l'évaluation individuelle des prêts et avances.

La Caisse Alterna comptabilise également ses imputations pour dépréciation à l'égard de ses placements en instruments de capitaux propres disponibles à la vente lorsqu'il y a eu une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de leur coût. Le discernement est de mise lorsqu'il s'agit de déterminer ce qui est important et ce qui est prolongé. En posant ce jugement, la Caisse Alterna évalue, entre autres facteurs, les variations du cours historique des parts ainsi que la durée et la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à son coût.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

(iv) Impôt sur le résultat différé

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés à l'égard des pertes fiscales dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé pour éponger les pertes fiscales. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé à comptabiliser; on tient alors compte du moment où pourra se dégager un bénéfice imposable futur et de son ampleur, ainsi que des stratégies de planification fiscale futures.

p) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés. La Caisse Alterna n'a pas l'intention d'adopter ces normes par anticipation.

IFRS 9, Instruments financiers « IFRS 9 » (en remplacement de l'IAS 39)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases (classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture) qui ont constitué le projet de remplacement de la norme IAS 39 : « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 ») et de toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme IFRS 9 définit, à l'aide de principes, une méthode de classement des actifs financiers fondée sur le modèle économique de l'entité et sur la nature des flux de trésorerie provenant de l'actif. Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu ou au coût amorti. Pour les passifs financiers, la norme IFRS 9 comprend les exigences en matière de classement et d'évaluation comprises antérieurement dans l'IAS 39.

La norme IFRS 9 présente également une méthode de comptabilisation de la dépréciation pour les pertes prévues; cette méthode est applicable à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : (1) à leur comptabilisation initiale, les pertes sur prêts prévues jusqu'à 12 mois après leur déclaration sont constatées en résultats et une provision pour pertes est établie; (2) si le risque de crédit augmente considérablement et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, des pertes sur prêts prévues sont constatées pour la pleine durée de vie de l'instrument; (3) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié sur le plan du risque de crédit, les intérêts sont calculés à partir de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt qu'à partir de la valeur comptable brute de l'actif. Enfin, la norme IFRS 9 définit une nouvelle méthode pour l'application de la comptabilité de couverture. Cette méthode de comptabilisation des relations de couverture permet de mieux refléter les mesures de gestion du risque de l'entité.

Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement en tenant compte de quelques exceptions. L'incidence de la norme modifiée sur la situation et les résultats financiers de la Caisse Alterna n'a pas encore été évaluée.

3. PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net :		
Actions de CUCO Coop (note 4)	5 526 \$	5 191 \$
Désignés comme disponibles à la vente :		
Dépôts de liquidité auprès de Central 1	177 898	120 154
Actions de Central 1	19 327	18 253
Instruments du marché monétaire	64 123	51 676
Titres hypothécaires émis en vertu de la Loi	35 178	17 413
nationale sur l'habitation		
Autres	325	322
	302 377 \$	213 009 \$

Afin de garder son statut de membre en règle de Central 1, la Caisse Alterna doit maintenir des dépôts dans le fonds de liquidités de Central 1 d'un montant égal à 6 % (6 % au 31 décembre 2015) du total de son actif ajusté le 20^e jour de chaque mois conformément à l'actif détenu à la date de clôture du mois précédent. Les dépôts portent intérêt à des taux divers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Le placement de la Caisse Alterna en actions de CUCO Coop a été désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, et a été évalué et comptabilisé à la juste valeur. Tous les autres placements ont été classés comme étant disponibles à la vente, puis évalués et comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des actions de Central 1 et des autres placements qui ont été comptabilisés au coût du fait qu'ils ne sont pas négociés sur un marché actif, qu'ils n'ont pas de valeur de marché établie et que leur juste valeur ne peut être évalué avec fiabilité. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pendant les exercices 2015 et 2014.

La Caisse Alterna détient des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation donnés en gage auprès de la Fiducie du Canada pour l'habitation pour être réinvestis dans le cadre du Programme d'obligations hypothécaires du Canada (OHC). Ces titres viennent à échéance plus de 100 jours après leur date d'acquisition. Aux termes de l'entente du programme OHC, la Caisse Alterna ne peut retirer le capital détenu en fiducie à des fins autres que le règlement contractuel des passifs de titrisation hypothécaire, tel que présenté à la note 12.

Les placements libellés en dollars américains figurant dans les montants susmentionnés se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Compris dans les instruments du marché monétaire :		
Valeur comptable	\$-	\$-
Juste valeur de marché	\$-	\$-
Compris dans les autres instruments :		
Valeur comptable	28 \$	23 \$
Juste valeur de marché	28 \$	23 \$

4. ACTIONS DE CUCO COOP

Comme condition préalable à la fusion de Credit Union Central of Ontario (CUCO) et de Credit Union Central of British Columbia en 2008 pour former Central 1, CUCO a dû se départir de placements dans certains papiers commerciaux adossés à des actifs (« PCAA ») parrainés par des tiers. En vue de faciliter la vente, une résolution a été adoptée, établissant une société en commandite (« SC PCAA ») pour acquérir ces investissements par l'entremise de fonds fournis par les caisses de crédit membres, proportionnellement aux actions de CUCO qu'elles détenaient. La Caisse Alterna a dû acheter 12 535 000 unités de la SC PCAA.

En 2011, la SC PCAA a vendu ses actifs à CUCO Cooperative Association (« CUCO Coop ») en contrepartie d'actions de placement de catégorie B de CUCO Coop et de parts sociales. À la date du transfert, la juste valeur des actions de placement de CUCO Coop était équivalente à la juste valeur des actifs transférés par la SC PCAA. Les coopératives de crédit, y compris la Caisse Alterna, ont reçu un avoir relatif en parts sociales et nouvelles actions de placement de catégorie B de CUCO Coop, proportionnellement à leur participation respective dans la SC PCAA. Les distributions et les dividendes des parts sociales et des actions de placement de CUCO Coop sont à la discrétion du conseil d'administration de CUCO Coop (le « Conseil de CUCO Coop »).

Les actions de placement et les parts sociales de CUCO Coop sont des instruments de capitaux propres, puisqu'elles donnent droit aux actifs résiduels de l'entité. Ces instruments sont désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net.

En raison de l'illiquidité et de l'absence de prix du marché qui s'ensuit, pour les PCAA parrainés par des tiers, la Caisse Alterna s'est fiée à l'évaluation indépendante fournie à CUCO Coop. La Caisse Alterna est d'accord avec les hypothèses et les estimations importantes utilisées dans ces évaluations et le risque de défaillance des actifs sous-jacents. Les évaluations font appel à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui évalue les actifs sous-jacents en fonction des écarts et de l'échéancier de paiement prévu des billets restructurés. Ces évaluations ont été établies le 30 décembre 2015 et le 30 décembre 2014, au moyen d'estimations et en fonction de circonstances qui pourraient changer par la suite. Des éléments qui pourraient avoir un effet important sur la juste valeur comprennent d'autres changements de la valeur des actifs sous-jacents, des développements liés à la liquidité du marché des PCAA parrainés par des tiers et d'autres changements des conditions économiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des unités de CUCO Coop. L'augmentation nette de la juste valeur de l'investissement, soit 335 000 \$ (427 000 \$ en 2014), est constatée dans les gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers, à l'état consolidé

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

du résultat. En 2014, la Caisse Alterna a reçu de CUCO Coop des distributions en espèces de 3 445 000 \$ qui ont été comptabilisées comme une réduction de la valeur comptable de l'investissement. Aucune distribution en espèces n'a été reçue en 2015.

5. PRÊTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Prêts personnels	236 150 \$	237 143 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	1 296 481	1 194 931
Prêts commerciaux	1 054 358	967 280
	2 586 989 \$	2 399 354 \$
Moins la provision pour les prêts douteux	·	(1 484)
(note 6)	(2 077)	,
	2 584 912 \$	2 397 870 \$

6. PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX ET PRÊTS DOUTEUX

a) PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX

(en milliers de dollars)

	Prêts	Prêts hypothécaires	Prêts	
	personnels	résidentiels	commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	1 065 \$	66 \$	353 \$	1 484 \$
Moins : prêts radiés	(426)	-	(33)	(459)
Plus : recouvrements de prêts radiées	187	-	•	187
Plus : provision (recouvrée de) imputée à l'exploitation	661	(13)	217	865
Solde à la fin de l'exercice	1 487 \$	53 \$	537 \$	2 077 \$
Perte de valeur individuelle				1 313 \$
Perte de valeur collective				764
				2 077 \$
(en milliers de dollars)				31 déc. 2014
	Prêts personnels	Prêts hypothécaire s résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	1 265 \$	13	1 355 \$	2633 \$
Moins : prêts radiés	(652)	(10)	(52)	(714)
Plus : recouvrements de prêts radiées	204	-	-	204
Plus : provision (recouvrée de) imputée à l'exploitation	248	63	(950)	(639)
Solde à la fin de l'exercice	1 065 \$	66 \$	353 \$	1 484 \$
Perte de valeur individuelle				\$714
Perte de valeur collective				770
				1 484 \$

31 déc. 2015

Prêts

b) PRÊTS DOUTEUX

En fin d'exercice, le solde des prêts douteux, avant tout recouvrement obtenu grâce aux garanties associées à ces prêts, était comme suit :

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Prêts personnels	1 295 \$	503 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	823	596
Prêts commerciaux	440	167
	2 558 \$	1 266 \$

c) PRÊTS EN SOUFFRANCE NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme étant en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance stipulée dans le contrat. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance non classés comme douteux, puisqu'ils sont soit i) en souffrance depuis moins de 90 jours, ou ii) en souffrance depuis moins de 180 jours et entièrement garantis, et on peut raisonnablement s'attendre à ce que les efforts de recouvrement aboutissent au remboursement.

(en milliers de dollars)				31 déc. 2015
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	9 136 \$	3 407 \$	\$-	12 543 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	19 160	7 732	1 004	27 896
Prêts commerciaux	3 178	32	-	3 210
	31 474 \$	11 171 \$	1 004 \$	43 649 \$

(en milliers de dollars)				31 déc. 2014
	De 1 à	De 30 à	90 jours et	
	29 jours	89 jours	plus	Total
Prêts personnels	8 756 \$	2 382 \$	\$-	11 138 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	22 276	5 545	1 073	28 895
Prêts commerciaux	3 576	57	-	3 633
	34 608 \$	7 984 \$	1 073 \$	43 666 \$

d) BIENS REÇUS EN GARANTIE

Le rehaussement de crédit que la Caisse Alterna détient comme garantie de prêts comprend : i) des terrains et des immeubles résidentiels, ii) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks et des créances, iii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux qu'elle finance, et iv) des droits de recours sur des liquidités, des garanties et des titres.

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux, en pourcentage du total		
des prêts	98 %	98%
Saisie de biens reçus en garantie : valeur comptable à la date de clôture		
des biens donnés en garantie détenus au cours de la période (en		
milliers de dollars)	1 250 \$	944 \$

au 31 décembre 2015

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)			Mobilier et	Matériel	Améliorations	
	Terrain	Immeubles	matériel	informatique	locatives	Total
Coût:						
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	3 317 \$	8 499 \$	9 797 \$	5 148 \$	10 086 \$	36 847 \$
Acquisitions	-	10	2 697	4 078	4 538	11 323
Actifs détenus en vue de la vente	(3 028)	(8 328)	-	-	-	(11 356)
Cessions	-	-	(413)	(3 612)	(863)	(4 888)
Solde au 31 décembre 2015	289	181	12 081	5 614	13 761	31 926
Amortissement et perte de valeur :						
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	-	8 397	7 032	3 865	7 823	27 117
Amortissement	-	72	1 029	1 077	510	2 688
Actifs détenus en vue de la vente	-	(8 328)	-	-	-	(8 328)
Cessions	-	-	(385)	(3 523)	(857)	(4 765)
Solde au 31 décembre 2015	-	141	7 676	1 419	7 476	16 712
Valeur comptable nette :						
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	3 317	102	2 765	1 283	2 263	9 730
Solde au 31 décembre 2015	289 \$	40 \$	4 405 \$	4 195 \$	6 285 \$	15 214 \$
(en milliers de dollars)			Mobilier et matériel		Améliorations	
	Terrain	Immeubles			locatives	Total
Coût:						
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	3 317 \$	8 992 \$	10 273 \$		9 637 \$	37 327 \$
Acquisitions	-	23	280	457	456	1 216
Cessions	-	(516)	(756)	(417)	(7)	(1 696)
Solde au 31 décembre 2014	3 317	8 499	9 797	5 148	10 086	36 847
Amortissement et perte de valeur :						
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	-	8 660	6 664	3 589	7 363	26 276
Amortissement	-	253	1 122	676	556	2 607
Cessions	_	(516)	(754)	(400)	(96)	(1 766)
Solde au 31 décembre 2014	-	8 397	7 032	3 865	7 823	27 117
Valeur comptable nette :						
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	3 317	332	3 609	1 519	2 274	11 051
Solde au 31 décembre 2014						

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Des actifs en vertu de contrats de location-financement d'une valeur totale de 3 768 000 \$ (3 838 000 \$ au 31 décembre 2014) sont inclus au poste du matériel informatique et au poste de l'ameublement et de l'équipement. La dotation aux amortissements et l'amortissement cumulé sur les contrats de location-financement s'élèvent respectivement à 603 000 \$ (460 000 \$ en 2014) et 2 175 000 \$ (2 661 000 \$ en 2014). Comme les acquisitions par l'entremise de contrats de location-financement sont des opérations hors caisse en ce qui a trait à l'état consolidé des flux de trésorerie, elles ne sont pas présentées comme activité de financement ou d'investissement.

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2015, y compris l'amortissement sur les contrats de location-financement, est de 2 688 000 \$ (2 607 000 \$ en 2014) et figure dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges opérationnelles de l'état consolidé du résultat.

La valeur comptable brute des immobilisations entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de 9 978 000 \$ au 31 décembre 2015 (18 060 000 \$ au 31 décembre 2014).

Les actifs détenus en vue de la vente comprennent le terrain et le bâtiment de l'ancien siège social de la Caisse Alterna au 400, rue Albert, Ottawa (Ontario).

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers de dollars)			31 déc. 2015
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels	16 060 \$	2 392 \$	13 668 \$
(en milliers de dollars)			31 déc. 2014
	Valeur comptable	Amortissement	Valeur comptable
	brute	cumulé	nette
Logiciels	25 744 \$	16 445 \$	9 299 \$

Le montant global des actifs incorporels acquis pendant l'exercice s'élève à 5 365 000 \$ (8 037 000 \$ en 2014). Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2015 est de 982 000 \$ (660 000 \$ en 2014) et figure dans les frais d'administration à même les charges opérationnelles de l'état consolidé du résultat. Tous les actifs incorporels ont été acquis; ils n'ont pas été développés.

La valeur comptable brute des immobilisations entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de 434 000 \$ au 31 décembre 2015 (15 084 000 \$ au 31 décembre 2014).

9. AUTRES ACTIFS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Intérêts courus à recevoir	5 087 \$	5 317 \$
Charges payées d'avance et charges reportées	5 067	2 476
Autres	3 528	548
	13 682 \$	8 341 \$

10. DÉPÔTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Dépôts à vue	978 507 \$	899 004 \$
Dépôts à terme	694 899	642 603
Régimes enregistrés	798 026	772 138
	2 471 432 \$	2 313 745 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, la Caisse Alterna détenait des dépôts en dollars américains pour ses sociétaires s'élevant à 17 098 000 \$ US (16 826 000 \$ au 31 décembre 2014) avec une valeur comptable de 23 664 000 \$ (19 520 000 \$ au 31 décembre 2014).

11. EMPRUNTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Emprunts	156 000 \$	55 000 \$

La Caisse Alterna (la société mère non consolidée) a accès à une facilité de crédit de 278 000 000 \$ auprès de Central 1, (238 900 000 \$ en 2014) dont le solde impayé s'élevait à 156 000 000 \$ au 31 décembre 2015 (55 000 000 \$ en 2014). La facilité est garantie par certains actifs donnés en nantissement selon un contrat de garantie générale.

En 2015 et en 2014, la Caisse Alterna a toujours effectué des paiements du capital et des intérêts, et il n'y a eu aucun manquement au chapitre des facilités d'emprunt.

12. PASSIF DE TITRISATION DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	218 423 \$	128 749 \$

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités, des fonds propres et des taux d'intérêt, la Caisse Alterna conclut, pour financer sa croissance, des arrangements de titrisation de prêts hypothécaires. Ces arrangements permettent à la Caisse Alterna de céder des prêts hypothécaires résidentiels entièrement assurés à des fonds multicédants qui émettent des titres aux investisseurs.

Ces transactions sont décomptabilisées du bilan consolidé lorsqu'elles respectent les critères de décomptabilisation décrits à la note 2 (f)(iii). Lorsque les titrisations hypothécaires de la Caisse Alterna ne donnent pas lieu à un transfert des flux de trésorerie contractuels liés aux prêts hypothécaires ni à l'assomption d'une obligation de payer les flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires à un cessionnaire, la Caisse Alterna ne décomptabilise pas l'actif transféré; dans pareil cas la Caisse Alterna considère comme un emprunt garanti toute considération reçue.

La Caisse Alterna titrise des prêts hypothécaires afin d'accroître sa liquidité au moyen du véhicule de titrisation suivant :

Dans le cadre du véhicule de titrisation, utilisé pour la première fois en 2013, la Caisse Alterna transforme des créances hypothécaires résidentielles assurées en TH-LNH et les vend ensuite directement à la FCH dans le cadre du Programme OHC. La FCH est financée par l'émission des OHC, qui sont vendues à des tiers investisseurs. La FCH utilise le produit des émissions pour acheter les OHC d'émetteurs approuvés. Aux termes du Programme OHC, Central 1, au nom de la Caisse Alterna, agit à titre de contrepartie à des contrats de swaps de taux d'intérêt selon lesquels Central 1 paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs aux OHC et reçoit les intérêts sur les OHC vendues à la FCH. Les modalités des contrats de swaps de taux d'intérêt sont reflétées exactement entre Central 1 et la Caisse Alterna, ce qui fait que la Caisse Alterna finit par payer à la FCH les intérêts payables aux investisseurs dans les OHC et par recevoir les intérêts sur les OHC vendues à la FCH. Par conséquent, les contrats de swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés, puisqu'ils empêchent la décomptabilisation des actifs titrisés.

Comme tous les prêts hypothécaires titrisés par la Caisse Alterna doivent être entièrement assurés avant la vente, ils ne présentent aucun risque de crédit à la Caisse Alterna, que ce soit juste avant ou à n'importe quel moment après la transaction de titrisation. La Caisse Alterna demeure exposée aux risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé associés aux actifs des créances hypothécaires sous-jacents. Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses n'ont pas été décomptabilisés; les transactions ont été présentées au bilan consolidé et à l'état consolidé du résultat étendu de la Caisse Alterna comme des transactions de financement garanties.

En plus de la titrisation de prêts hypothécaires à des fins de liquidité, tel qu'il est expliqué ci-dessus, la Caisse Alterna transforme également des créances hypothécaires résidentielles assurées en TH-LNH qu'elle utilise pour répondre aux

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

besoins de réinvestissement du Programme OHC. Le capital reçu sur les prêts hypothécaires vendus titrisés au Programme OHC au moyen du deuxième véhicule de titrisation en vertu du contrat de swaps doit être réinvesti conformément aux lignes directrices régissant les OHC. Ces TH-LNH sont transférés à la FCH selon les besoins pour répondre à ces exigences de réinvestissement. Les TH-LNH sont décomptabilisés jusqu'au moment de leur transfert à la FCH pour répondre aux exigences de réinvestissement.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés – vendus ou transférés au		
programme OHC ou détenus comme des actifs de remplacement		
(inclus dans les prêts)	206 675 \$	154 630 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires auto-montés et détenus en		
fiducie conformément aux lignes directrices régissant les OHC		
(inclus dans les placements)	35 178	17 413

13. AUTRES PASSIFS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Intérêts courus à payer	10 050 \$	11 655 \$
Créditeurs et frais courus	11 811	3 932
Salaires et avantages sociaux à payer	3 964	3 352
Dividende à payer	1 879	1 884
Engagements liés aux contrats de location-financement		
(note 14)	1 580	1 112
Chèques certifiés	1 850	429
Passif au titre des prestations constituées (note 20)	22	28
	31 156 \$	22 392 \$

14. CONTRATS DE LOCATION

a) ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable nette de chaque catégorie d'actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Matériel informatique	1 580 \$	1 112 \$

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location-financement de la Caisse Alterna sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location		
Moins de 1 an	754 \$	424 \$
De 1 à 5 ans	903	769
Plus de 5 ans	0	5
Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location	1 657	1 198
Moins : Charges d'intérêt futures	(77)	(86)
Valeur actualisée des engagements liés aux contrats de location-financement	1 580 \$	1 112 \$

Les obligations liées aux contrats de location-financement sont payables mensuellement et viennent à échéance à diverses dates, la plus éloignée étant en 2020. Ces engagements sont garantis par le titre de propriété du bailleur sur l'immobilisation corporelle louée et assujettis à des taux d'intérêt implicites variant de 4,82 % à 8,68 %.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

b) ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location simple de la Caisse Alterna sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location		
Moins de 1 an	3 503 \$	2 184 \$
De 1 à 5 ans	11 204	10 445
Plus de 5 ans	18 985	19 318
Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de		
location	33 692 \$	31 947 \$

Pendant l'exercice 2015, un montant de 4 719 000 \$ a été comptabilisé comme une charge, au titre des frais d'occupation, dans l'état du résultat, relativement aux contrats de location simple (4 549 000 \$ en 2014).

Généralement les contrats de location-financement et de location simple peuvent être renouvelés; en ce cas, les modalités seront renégociées.

15. COMPTES D'ACTIONS DES SOCIÉTAIRES

a) AUTORISÉ

Le capital autorisé de la Caisse Alterna est composé :

- i. d'un nombre illimité d'actions spéciales de catégorie A, pouvant être émises en séries;
- ii. d'un nombre illimité d'actions spéciales de catégorie B, pouvant être émises en séries;
- iii. d'un nombre illimité d'actions spéciales de catégorie C, pouvant être émises en séries;
- iv. d'un nombre illimité de parts sociales.

Les actions n'ont aucune valeur nominale.

b) CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS

Les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions rattachés aux actions sont comme suit :

Votes

Les actions des catégories A, B et C sont sans droit de vote.

Les parts sociales donnent une voix à chaque sociétaire, quel que soit le nombre de parts sociales détenues, à condition que le sociétaire soit âgé d'au moins 18 ans. Chaque sociétaire de moins de 18 ans doit, comme condition d'admissibilité, souscrire une part sociale dont le prix d'émission est de 1 \$. Les autres sociétaires doivent, comme condition d'admissibilité, souscrire 15 parts sociales dont le prix d'émission est de 1 \$ chacune.

Dividendes

Les détenteurs des actions des catégories A, B et C et de parts sociales ont droit à des dividendes non cumulatifs, lorsque et seulement si ceux-ci sont déclarés par le conseil d'administration, selon l'ordre de la priorité. Les actions de catégorie A reçoivent les dividendes en premier, ensuite celles de catégorie B, puis celles de catégorie C et enfin, les parts sociales. Les détenteurs de toutes les séries d'actions ont une priorité égale au sein de leur catégorie relativement au paiement de dividendes. Le taux des dividendes de la catégorie A série 1, série 2 et série 3 a été approuvé par le conseil d'administration; il est établi à 3,35 %, 3,35 % et 4,50 % pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, celle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et celle du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 respectivement.

Transférabilité

Aucune action de catégorie A, B ou C ou part sociale n'est transférable à une personne autre qu'un sociétaire de la Caisse Alterna, et ce, uniquement avec l'approbation du conseil d'administration.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Participation lors de la liquidation ou la dissolution

Les détenteurs des actions des catégories A, B et C ont le droit d'encaisser leurs actions, par ordre de priorité, lors de la liquidation ou la dissolution. Les détenteurs des parts sociales ont droit au reliquat des biens de la Caisse Alterna.

Rachat ou annulation

Les détenteurs des actions de catégorie A série 1 peuvent demander le rachat de leurs actions dans les six mois suivant la date anniversaire du 1^{er} septembre. Les rachats sont soumis à la discrétion du conseil d'administration et sont limités annuellement à 10 % des actions de catégorie A série 1 en circulation à la fin de l'exercice précédent. Le prix de rachat est égal à la valeur nominale de l'action, plus les dividendes déclarés et non payés. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter pour annulation la totalité ou une partie des actions de catégorie A série 1 en circulation en tout temps après la fin de la période de cinq ans suivant leur émission.

Les détenteurs des actions de catégorie A série 2 peuvent demander le rachat de leurs actions le 30 juin ou le 31 décembre de chaque année. Le conseil d'administration examine les demandes, les approuve et, si nécessaire, en établit une liste où la priorité est accordée aux demandes de la part de successions de sociétaires décédés, de sociétaires dont l'adhésion a été révoquée, de sociétaires qui doivent retirer un montant minimum annuel de leurs actions détenues dans un fonds enregistré de revenu de retraite et de sociétaires qui doivent transférer leurs actions détenues dans un régime enregistré d'épargne-retraite à un fonds enregistré de revenu de retraite. Toutes les demandes de rachat sont soumises à la discrétion du conseil. Les rachats sont limités semestriellement à 5 % et annuellement à 10 % des actions de catégorie A série 2 en circulation à la fin de l'exercice précédent. Le prix de rachat est égal à la valeur nominale de l'action, plus les dividendes déclarés et non payés. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter pour annulation la totalité ou une partie des actions de catégorie A série 2 en circulation en tout temps.

Les détenteurs des actions de catégorie A série 3 ne sont pas autorisés à faire racheter leurs actions avant le cinquième anniversaire de leur émission, soit avril 2017. Le conseil d'administration approuvera les demandes de rachat une fois par année, lors de sa première réunion de l'exercice, à partir du moment où les rachats seront légalement autorisés. Les rachats selon l'option du détenteur lors d'un exercice donné sont également limités à 10 % des actions de catégorie A série 3 émises et en circulation à la fin de l'exercice précédent. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter les actions de catégorie A série 3 pour annulation, après le cinquième anniversaire de leur émission.

Les détenteurs des actions de catégorie B série 1 peuvent demander le rachat de leurs actions; toutefois les rachats sont soumis à la discrétion du conseil d'administration et limités annuellement à 10 % des actions de catégorie B série 1 en circulation à la fin de l'exercice précédent. Le prix de rachat est égal à la valeur nominale de l'action, plus les dividendes déclarés et non payés. La Caisse Alterna se réserve le droit de racheter pour annulation la totalité ou une partie des actions de catégorie B série 1 détenues par la succession de sociétaires décédés ou par des sociétaires dont l'adhésion a été révoquée, et ce, en tout temps.

Comme aucune action de catégorie C n'a été émise, il n'y a aucun droit ou restriction rattaché à ces actions en ce moment.

La part sociale n'est remboursable à son prix d'émission qu'au moment où le sociétaire se retire de la Caisse Alterna. Elle est comptabilisée comme élément de passif, puisqu'elle est remboursable au gré du détenteur.

au 31 décembre 2015

c) ACTIONS ÉMISES ET EN CIRCULATION

L'évolution des actions et parts des sociétaires présentées comme actions spéciales à l'avoir des sociétaires et comme parts sociales au passif pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 est comme suit (en milliers de dollars) :

		Catégorie A Actions spéciales					Catégorie B Actions spéciales		Parts sociales	
	Sério	e 1	Séri	e 2	Séri	ie 3	Sér	ie 1		
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Émises et en circulation au 31 décembre 2013	11 065	10 874	9 582	9 582	34 534	34 142	2 128	2 128	1 656	1 656
Actions ou parts nettes émises (rachetées)	(93)	(91)	281	281	(10)	(10)	(90)	(90)	(94)	(94)
Émises et en circulation au 31 décembre 2014	10 972	10 783	9 863	9 863	34 524	34 132	2 038	2 038	1 562	1 562
Actions ou parts nettes émises (rachetées)	(14)	(14)	(151)	(151)	(1)	(1)	(81)	(81)	(16)	(16)
Émises et en circulation au 31 décembre 2015	10 958	10 769	9 712	9 712	34 523	34 131	1 957	1 957	1 546	1 546

Les coûts associés à l'émission des actions de catégorie A série 3 s'élèvent à 392 000 \$, alors que les coûts associés à l'émission des actions de catégorie A série 1 s'élèvent à 189 000 \$. Il n'y a aucune action émise qui n'est pas entièrement payée.

d) DIVIDENDES DÉCLARÉS

Au cours de 2015, le conseil d'administration a approuvé i) un dividende de 361 000 \$ aux détenteurs, inscrits aux registres au 31 août 2015, de 10 970 000 actions de catégorie A série 1, payable en espèces (366 000 \$ en 2014); ii) un dividende de 325 000 \$ aux détenteurs, inscrits aux registres au 31 décembre 2015, de 9 712 000 actions de catégorie A série 2, payable en espèces ou en actions de catégorie A série 2 supplémentaires (330 000 \$ en 2014); iii) un dividende de 1 554 000 \$ aux détenteurs, inscrits aux registres au 31 décembre 2015, de 34 523 000 actions de catégorie A série 3, payable en espèces (1 554 000 \$ en 2014); et iv) un dividende de 18 000 \$ aux détenteurs, inscrits aux registres au 1er janvier 2015, de 2 038 000 actions de catégorie B série 1, payable en actions de catégorie B série 1 supplémentaires (21 000 \$ en 2014). Ces dividendes sont présentés dans l'avoir des sociétaires, nets des impôts de 404 000 \$ (338 000 \$ en 2014), aux états financiers consolidés, pour un solde de 1 854 000 \$ (1 883 000 \$ en 2014).

16. PRODUIT D'INTÉRÊT ET CHARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Produit d'intérêt :		
Prêts personnels	9 995 \$	10 419 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	39 385	37 354
Prêts commerciaux	42 972	40 466
Contrats de taux d'intérêt – swaps	547	410
	92 899 \$	88 649 \$
Charge d'intérêt :		
Dépôts à vue	3 924 \$	4 734 \$
Dépôts à terme	12 068	11 136
Régimes enregistrés	13 890	13 630
Emprunts	1 714	704
Coûts des fonds de titrisation de prêts hypothécaires	3 726	2 115
	35 322 \$	32 319 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

17. PRODUIT DES PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Gains nets sur les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du		
résultat net	1 256 \$	1 175 \$
Gains nets sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente	4 052	4 539
	5 308 \$	5 714 \$

18. AUTRES PRODUITS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Commissions	5 022 \$	4 598
Frais de service	4 050	4 501
Réseaux de guichet automatique	829	948
Autres	1 471	376
	11 372 \$	10 423 \$

19. CHARGES OPÉRATIONNELLES

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Salaires et avantages sociaux	32 112 \$	30 143 \$
Frais d'administration	17 823	16 595
Frais d'occupation	7 215	7 212
Traitement des données	6 488	4 046
Marketing et relations communautaires	3 157	2 295
	66 795 \$	60 291 \$

20. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La Caisse Alterna offre trois régimes de retraite aux employés actuels et aux retraités, ainsi qu'un programme d'avantages complémentaires de retraite, qui offre certains avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. Jusqu'au 31 mars 2006, certains employés pouvaient participer au régime à prestations déterminées (RPD) de la Caisse Alterna, qui offre une indemnité de départ anticipé aux employés admissibles tel qu'il est noté ci-dessous; les cadres supérieurs qui participaient au RPD ont bénéficié d'un régime complémentaire de revenu de retraite (RCRR). Les deux régimes prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen durant la carrière des bénéficiaires.

La plupart des employés peuvent participer au régime à cotisations déterminées (RCD) qui prescrit les cotisations de l'employeur et de l'employé. Une indemnité de départ anticipé est aussi offerte aux employés admissibles tel qu'il est noté ci-dessous, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite aux employés et retraités admissibles.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les prestations de retraite des employés participant au RPD de la Caisse Alterna sont acquises en vertu du RCD et les prestations ne sont plus acquises en vertu du RPD existant et du RCRR. Les prestations de retraite anticipée ont été supprimées pour tout employé qui n'était pas admissible à la retraite avant le 1^{er} janvier 2008. Les avantages complémentaires de retraite ont cessé au 1^{er} mars 2006 pour les employés prenant leur retraite après le 28 février 2006 et qui n'étaient pas admissibles à la retraite à cette date. Ceux qui sont déjà à la retraite continuent de recevoir les prestations en vertu des régimes auxquels ils étaient inscrits.

Les régimes à prestations déterminées sont enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les régimes de retraite L.R.O. 1990 (Ontario) (la «LRR»). Le conseil d'administration de la Caisse Alterna est responsable, par l'entremise de divers comités, de la surveillance des régimes. Des cotisations sont versées à ces régimes qui sont gérés indépendamment.

Tous les trois ans, le conseil d'administration examine le niveau de capitalisation tel qu'exigé par la LRR. Cet examen se fonde sur une stratégie d'appariement de l'actif et du passif et une politique de gestion des risques d'investissement,

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

ainsi que sur les exigences de capitalisation minimale. La LRR oblige Alterna à éliminer sur une période de cinq ans tout déficit du régime basé sur l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation, le cas échéant.

Ces régimes à prestations déterminées sont exposés aux taux d'inflation, aux risques liés aux taux d'intérêt et aux changements de l'espérance de vie des retraités au Canada.

Régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages sociaux

Tous les régimes de retraite à prestations déterminées sont évalués selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, afin d'établir l'obligation au titre de ces régimes et le coût des services connexes. Aux termes de cette méthode, l'obligation est déterminée selon une évaluation actuarielle fondée sur des hypothèses relativement aux données démographiques, aux augmentations de salaire, aux taux d'intérêt et aux taux d'inflation.

Les actifs et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées (RPD et RCRR) ainsi que du régime d'avantages complémentaires de retraite ont été évalués le 31 décembre 2015 et se présentent ainsi :

(en milliers de dollars)			31 déc. 2015	31 déc. 2014
	Régimes de			
	retraite	Avantages	Total	Total
Obligations au titre des prestations constituées :				
Solde au début de l'exercice	27 103 \$	27 \$	27 130 \$	24 996 \$
Frais d'intérêt	1 028	1	1 029	1 157
(Gains) pertes lors de la réévaluation		_		
- Gains et pertes actuariels résultant d'ajustements liés à	_	_	_	(380)
l'expérience				` ,
- Gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses	(336)	-	(336)	2 985
financières	· ´		` ′	
- Gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses	-	-	-	(62)
démographiques				
Prestations versées	(1 295)	(6)	(1 301)	(1 566)
Solde à la fin de l'exercice	26 500 \$	22 \$	26 522 \$	27 130 \$
Actif des régimes :				
Juste valeur au début de l'exercice	31 207 \$	\$-	31 207 \$	28 824 \$
Intérêts créditeurs	1 187	-	1 187	1 352
(Gains) pertes lors de la réévaluation				
- Rendement de l'actif des régimes (à l'exclusion des montants	(287)	-	(287)	2 072
inclus dans la charge nette d'intérêt)				
Cotisations de l'employeur	-	6	6	525
Prestations versées	(1 295)	(6)	(1 301)	(1 566)
Juste valeur à la fin de l'exercice	30 812 \$	\$-	30 812 \$	31 207 \$
Surcapitalisation (insuffisance de capitalisation) des régimes	4 312 \$	(22 \$)	4 290 \$	4 077 \$
Limite du montant comptabilisé (obligation au titre des				
prestations constituées ou surplus des régimes non comptabilisé				
minimums)	(4 312)	-	(4 312)	(4 104)
Passif au titre des prestations constituées	\$-	(22 \$)	(22 \$)	(27 \$)

Au 31 décembre 2015, la surcapitalisation du RPD se chiffrait à 3 747 000 \$ (surcapitalisation de 3 541 000 \$ au 31 décembre 2014) et la surcapitalisation du RCRR s'élevait à 565 000 \$ (à 563 000 \$ au 31 décembre 2014).

Ce qui suit est un sommaire de la moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles servant à mesurer les prestations constituées des régimes :

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

	31 déc. 2015		31 déc. 2014	
	Régimes	Avantages	Régimes	Avantages
	de retraite		de retraite	
Taux d'actualisation des obligations au titre des	3,98 %	1,30 %	3,89 %	2,70 %
prestations constituées				
Taux d'actualisation des charges de retraite	3,89 %	2,70 %	4,78 %	3,00 %

Il est prévu que les coûts liés aux soins de santé auront tendance à augmenter de 5 % en 2016 et qu'ils diminueront de 1 % par an jusqu'à atteindre 4 % en 2017.

Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ferait baisser les obligations au titre des prestations constituées de 3 140 000 \$, alors qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation ferait augmenter les obligations au titre des prestations constituées de 3 898 000 \$. Des changements des tarifs de soins de santé auraient un effet minime sur les obligations au titre des prestations constituées. Les analyses de sensibilité ci-dessus ont été déterminées selon une méthode qui extrapole l'impact sur le passif net au titre de régimes à prestations déterminées par suite de changements raisonnables d'hypothèses clés survenant à la fin de l'exercice.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des actifs de régimes de retraite pour chaque classe importante s'établissait comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Fonds à revenu fixe :		
Espèces et quasi-espèces	1 167 \$	1 341 \$
Obligations	17 798	16 535
	18 965	17 876
Fonds d'actions :		
Canadiennes	6 016	7 615
Américaines	1 640	1 470
Autres pays	1 891	1 663
	9 547	10 748
Autres fonds :		
Immobiliers	2 300	2 583
	30 812 \$	31 207 \$

La juste valeur des placements en actions et en instruments d'emprunt ci-dessus est déterminée selon les prix cotés sur des marchés actifs.

Les montants comptabilisés dans le résultat étendu au titre des régimes à prestations déterminées sont comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Charge nette d'intérêt	1\$	159 \$
Éléments des coûts au titre des prestations déterminées constatés à l'état du		
résultat	1 \$	159 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Réévaluation du passif net au titre des prestations déterminées :		
Rendement de l'actif des régimes (à l'exclusion des montants inclus dans la	(287 \$)	2 072 \$
charge nette d'intérêt)		
Gains et pertes actuariels résultant d'ajustements liés à l'expérience	-	380
Gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses	336	(2.985)
financières		
Changements actuariels résultant de changements d'hypothèses		62
démographiques	-	
Éléments des coûts au titre des prestations déterminées constatés dans les		•
autres éléments du résultat étendu	49 \$	471 \$

La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du RPD doit être effectuée au 31 décembre 2016 (l'évaluation la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2013). Aucune date fixe d'évaluation n'est exigée aux fins de capitalisation du RCRR ou du régime complémentaire de retraite, puisque ces régimes ne sont pas enregistrés. L'évaluation la plus récente, aux fins comptables, a été effectuée le 31 décembre 2013 pour le régime à prestations déterminées, le 1er janvier 2014 pour le RCRR et le 31 décembre 2010 pour le régime d'avantages complémentaires de retraite.

La Caisse Alterna prévoit consacrer environ 6 000 \$ au régime à prestations déterminées en 2016. La durée moyenne des obligations au titre des prestations déterminées en fin d'exercice est de 14,3 années pour le régime à prestations déterminées, 10,3 années pour le RCRR et 1,7 année pour le régime d'avantages complémentaires de retraite.

Régime de retraite à cotisations déterminées

Les charges de retraite du RCD pour l'exercice terminé au 31 décembre 2015 sont de 926 000 \$ (914 000 \$ en 2014).

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces, à l'égard des régimes d'avantages sociaux des employés pour 2015, est composé de sommes versées par la Caisse Alterna à ses régimes à prestations déterminées capitalisés, de prestations faites directement aux bénéficiaires dans le cadre de son régime complémentaire de retraite non capitalisé et de sommes versées à son régime à cotisations déterminées; il s'élève à 932 000 \$ (1 439 000 \$ en 2014).

21. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les éléments importants de l'actif (du passif) d'impôt différé de la Caisse Alterna sont comme suit :

	Bilan con	solidé	État consolidé	État consolidé du résultat		
(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2015	31 déc. 2014		
Immobilisations corporelles	733 \$	1 002 \$	281 \$	(110) \$		
Provision pour prêts douteux	179	161	(17)	43		
Impôt minimum sur le résultat	93	-	(93)	12		
des sociétés						
Autres	17	28	-	-		
Charges de retraite différées	4	5	2	70		
Instruments dérivés	(640)	56	397	(367)		
Produit différé	-	38	39	35		
Charge (produit) d'impôt différé			609 \$	(317 \$)		
Actif d'impôt différé, montant net	386 \$	1 290 \$				
Éléments figurant au bilan consolidé :						
Actif d'impôt différé	1 940 \$	2 380 \$				
Passif d'impôt différé	(1 554)	$(1\ 090)$				
Impôt différé, montant net	386\$	1 290 \$				

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi, et de la charge (recouvrement) d'impôt se présente ainsi :

(en milliers de dollars)		31 déc. 2015		31 déc. 2014
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Charge d'impôt prévue aux taux fédéral et				
provincial combinés	1 920 \$	27 %	3 707 \$	27 %
Crédit supplémentaire accordé aux caisses de	(179)	(3 %)	(1 316)	(9 %)
crédit				
Rajustements pour exercices précédents	(2)	-%	(77)	(1 %)
Écart de taux d'impôt différé	(532)	(7 %)	60	-%
Écarts permanents	34	-%	26	-%
Autres – nets	74	1 %	(17)	-%
	1 315 \$	18 %	2 383 \$	17 %

Les éléments de la charge d'impôt pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	
Impôt exigible		_	
Impôt exigible	708 \$	2 755 \$	
Rajustement de l'impôt exigible des exercices précédents	(2)	(55)	
Impôt différé			
À l'égard de la naissance et de la résorption d'écarts		(317)	
temporaires	609		
Charge d'impôt figurant à l'état du résultat	1 315 \$	2 383 \$	
Éléments figurant à l'état consolidé du résultat :			
Impôt exigible	706 \$	2 700 \$	
Impôt différé	609	(317)	
Charge d'impôt	1 315 \$	2 383 \$	

L'impôt se rapportant aux éléments imputés ou crédités aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	
Variation des profits et pertes non réalisés sur les titres		
disponibles à la vente	(399 \$)	127 \$
Variation des profits et pertes sur les dérivés désignés comme		
couvertures de flux de trésorerie	302	59
Pertes nettes sur les dérivés désignés comme couvertures de		
flux de trésorerie transférés dans le résultat net	42	11
égime à prestations déterminées – pertes actuarielles	(1)	580
	(56 \$)	777 \$

L'impôt exigible et différé se rapportant aux éléments imputés ou crédités aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Impôt exigible	(399 \$)	127 \$
Impôt différé	343	650
	(56 \$)	777 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, il n'y avait pas de passif d'impôt éventuel ni d'actif d'impôt éventuel à comptabiliser selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de la différence temporelle liée à l'investissement dans la filiale, puisqu'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

22. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Caisse Alterna pour chaque catégorie d'instrument financier, y compris la juste valeur des emprunts calculée avant la provision pour prêts douteux, suivant les méthodes d'évaluation et les hypothèses présentées ci-dessous.

(en milliers de dollars)		31 déc. 2015		31 déc. 2014
	Valeur	Juste valeur	Valeur	Juste valeur
	comptable		comptable	
Actifs financiers :				
Disponibles à la vente :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	123 523 \$	123 523 \$	62 585 \$	62 585 \$
Placements ⁽¹⁾	296 851	296 851	207 818	207 818
Désignés à la juste valeur marchande par				
le				
biais du résultat net :				
Placements	5 526	5 526	5 191	5 191
Instruments financiers dérivés				
 contrats de taux d'intérêt – swaps 	3 113	3 113	967	967
 contrats de change à terme 	470	470	-	-
 options achetées 	2 690	2 690	3 946	3 946
options sur actions	5 120	5 120	4 637	4 637
Prêts et créances :				
Prêts				
– prêts personnels	236 150	236 211	237 143	237 155
 prêts hypothécaires résidentiels 	1 296 481	1 325 054	1 194 931	1 221 894
– prêts commerciaux	1 054 358	1 093 473	967 280	1 003 365
Total	3 024 282 \$	3 092 031 \$	2 684 498 \$	2 747 558 \$
Passifs financiers:				
Autres éléments de passif :				
Dépôts – dépôts à vue	978 507 \$	978 507 \$	899 004 \$	899 004 \$
depois à vuedépôts à terme	694 899	698 940	642 603	645 327
depois a termerégimes enregistrés	798 026	795 283	772 138	768 948
Passif de titrisation de prêts	218 423	222 898	128 749	131 755
hypothécaires	210 423	222 070	120 749	131 733
Emprunts	156 000	156 019	55 000	55 000
Désignés à la juste valeur marchande par				
le				
biais du résultat net :				
Instruments financiers dérivés				
	1 378	1 378	386	386
– contrats de taux d'intérêt – swaps	1070	1070		
– contrats de change à terme	2 (01	1 (01	2 020	2 020
– options incorporées	2 681	2 681	3 929	3 929
Total	2 849 914 \$	2 855 706 \$	2 501 813 \$	2 504 353 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

(1) Au 31 décembre 2015, certains titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 19 652 000 \$ (18 574 000 \$ en 2014) ont été comptabilisés au coût puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

La direction a évalué que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement de la courte échéance de ces instruments.

L'IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Les méthodes et les hypothèses suivantes ont servi à estimer les justes valeurs :

La juste valeur des placements disponibles à la vente et des placements désignés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net repose sur des prix cotés sur des marchés actifs.

La Caisse Alterna s'engage dans des instruments financiers dérivés avec des contreparties, principalement des institutions financières ayant obtenu des notes de première qualité des principales agences de notation. Les instruments dérivés évalués selon des techniques d'évaluation basées sur les données observables de marché sont les contrats de taux d'intérêt (« swaps ») et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de contrats à terme et de swaps, utilisant les calculs de la valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses données dont la qualité du crédit des contreparties, le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2015, la valeur par référence au marché des positions d'actifs dérivés est nette d'un rajustement de l'évaluation du crédit attribuable au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses engagements. Les changements du risque de crédit de contreparties n'ont eu aucun effet important sur l'évaluation de l'efficacité des couvertures pour les dérivés désignés dans les relations de couverture et les autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Les options achetées et incorporées sont évaluées comme les contrats de taux d'intérêt et les contrats de change à terme. Cependant, étant donné que ces contrats ne sont pas garantis, la Caisse Alterna tient compte également du risque de non-exécution de la part des contreparties (pour les options achetées) ou de son propre risque de non-exécution (dans le cas des passifs dérivés incorporés). Au 31 décembre 2015, la Caisse Alterna jugeait que ces risques étaient négligeables.

Les prêts personnels, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts commerciaux et les dépôts – à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon les taux d'intérêt en vigueur sur les instruments ayant des échéances restantes similaires. La juste valeur de tous les types de prêts consentis est calculée ayant la provision pour prêts douteux.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent le classement hiérarchique des actifs et des passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

31 décembre 2015	Date d'évaluation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)					
Actifs évalués à la juste valeur : Instruments financiers désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat	31 déc. 2015	\$-	\$ -	5 526 \$	5 526 \$
net					
Instruments financiers disponibles à la				_	
vente ⁽¹⁾	31 déc. 2015	48 739	248 112		296 851
Instruments financiers dérivés					
 contrats de taux d'intérêt – swaps 	31 déc. 2015	-	3 113	-	3 113
 contrats de change à terme 	31 déc. 2015	-	5 120	-	5 120
– options achetées	31 déc. 2015	-	470	-	470
– options sur actions	31 déc. 2015	-	2 690	-	2 690
Actifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées :					
Prêts:					
– prêts personnels	31 déc. 2015	_	_	236 211	236 211
 prêts personnels prêts hypothécaires résidentiels 	31 déc. 2015	_	_	1 325 054	1 325 054
– prêts commerciaux	31 déc. 2015	-	-	1 093 473	1 093 473
Passifs évalués à la juste valeur :					
Instruments financiers dérivés					
– contrats de taux d'intérêt – swaps	31 déc. 2015	\$-	1 378 \$	\$-	1 378 \$
– options incorporées	31 déc. 2015	-	2 681	-	2 681
 contrats de change à terme Passifs pour lesquels les justes valeurs 	31 déc. 2015	-	-	-	-
sont présentées :					
Dépôts					
– dépôts à vue	31 déc. 2015	-	978 507 \$	-	978 507 \$
 dépôts à terme 	31 déc. 2015	-	698 940	-	698 940
 régimes enregistrés 	31 déc. 2015	-	795 283	-	795 283
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	31 déc. 2015	-	222 898	-	222 898
31 décembre 2014	Date	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	d'évaluation				
Actifs évalués à la juste valeur :					
Instruments financiers désignés à la juste	31 déc. 2014	\$-	\$-	5 191 \$	5 191 \$
valeur marchande par le biais du résultat ne	t				
Instruments financiers disponibles à la	31 déc. 2014	36 356	171 462	-	207 818
vente ⁽¹⁾					
Instruments financiers dérivés					
 – contrats de taux d'intérêt – swaps 	31 déc. 2014	_	967	-	967
 options achetées 	31 déc. 2014	_	3 946	-	3 946
 options sur actions 	31 déc. 2014	=	4 637	-	4 637
Actifs pour lesquels les justes valeurs sont					
présentées :					
Prêts:	21 1/ 2014			227 155	227 155
– prêts personnels	31 déc. 2014	-	-	237 155	237 155
 prêts hypothécaires résidentiels 	31 déc. 2014	-	-	1 221 894	1 221 894
– prêts commerciaux	31 déc. 2014	-	-	1 003 365	1 003 365
Passifs évalués à la juste valeur :					
Instruments financiers dérivés	21.17.2014	Φ.	20.c. d	Φ.	207 0
 contrats de taux d'intérêt – swaps 	31 déc. 2014	\$-	386\$	\$-	386\$
	35				

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

 options incorporées 	31 déc. 2014	-	4	_	4
 contrats de change à terme 	31 déc. 2014	-	3 929	-	3 929
Passifs pour lesquels les justes valeurs sont					
présentées :					
Dépôts					
– dépôts à vue	31 déc. 2014	-	899 004	-	899 004
 dépôts à terme 	31 déc. 2014	-	645 327	-	645 327
 régimes enregistrés 	31 déc. 2014	-	768 948	-	768 948
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	31 déc. 2014	_	131 755	_	131 755

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2015, certains titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 19 652 000 \$ (18 574 000 \$ en 2014) ont été comptabilisés au coût puisque leur juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

Le tableau ci-dessous présente les changements de la juste valeur des éléments d'actif et de passif classés au niveau 3 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Ces instruments sont évalués à la juste valeur selon des données de marché inobservables. Le total des gains nets compris dans le produit des placements à l'état consolidé du résultat, relativement aux instruments financiers pour lesquels la juste valeur a été estimée selon une technique d'évaluation basée sur des données de marché inobservables, s'élève à 335 000 \$ (427 000 \$ en 2014).

31 décembre 2015							
(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Résultat net avant impôt sur le résultat	AERE	Achats	Règlements	Solde de fermeture	Gain non réalisé ⁽¹⁾
Instruments financiers désignés à la juste valeur marchande par	- 101 h			•			
le biais du résultat net	5 191 \$ 5 191 \$	335 \$ 335 \$	<u> </u>	<u> </u>	\$- \$-	5 526 \$ 5 526 \$	335 \$ 335 \$
	5 171 ψ	333 ф	Ψ-	Ψ-	φ-	3 320 ф	333 ψ
		Gain net réali réalisé con					
31 décembre 2014		nostes	_				
31 décembre 2014	-	Résultat net avant impôt	suivants :			0.11. 1.	Caire and
31 décembre 2014 (en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Résultat net	_	Achats	Règlements	Solde de fermeture	Gain non réalisé ⁽¹⁾
		Résultat net avant impôt sur le	suivants :	Achats \$-	Règlements (3 444 \$)		

⁽¹⁾ Les changements du gain non réalisé sont constatés dans le revenu, relativement aux instruments détenus au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014

Il n'y a eu aucun transfert vers le niveau 3 ou en provenance du niveau 3 pendant les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Le tableau ci-dessous présente de l'information concernant les données non observables importantes utilisées au 31 décembre 2015 pour évaluer les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

Description	Juste valeur au 31 décembre 2015	Technique d'évaluation	Donnée non observable	Éventail
Placement dans un fonds d'actions privés	5 526 \$	Valeur nette de l'actif ⁽²⁾	-	-

⁽²⁾ La Caisse Alterna a déterminé que la valeur nette de l'actif inscrite représente la juste valeur à la fin de la période de référence.

23. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Caisse Alterna est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers qu'elle détient : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ce qui suit est une description de ces risques et de la manière dont la Caisse Alterna gère son exposition à ces risques.

a) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Pour la Caisse Alterna, les trois principales catégories d'actif exposées au risque de crédit sont les prêts, les placements et les instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé.

L'objectif de la Caisse Alterna en matière de risque de crédit est de réduire cette perte financière, dans la mesure du possible. Le risque de crédit est géré conformément à la Politique de crédit pour les prêts et la Politique de placement et d'instruments dérivés. Le conseil d'administration examine et approuve annuellement ces politiques.

En matière des prêts, la Caisse Alterna minimise son exposition au risque de crédit en :

- délimitant la zone géographique de son marché cible;
- limitant la somme prêtée à un emprunteur à un moment donné, soit 100 000 \$ sous forme de prêts personnels non garantis, 2 500 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires résidentiels, 20 000 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires commerciaux et un total de 25 000 000 \$ sous forme de prêts par emprunteur et personnes rattachées:
- effectuant une analyse de crédit avant l'autorisation d'un prêt;
- obtenant des garanties appropriées;
- établissant des taux basés sur le risque;
- limitant la concentration par région et par secteur d'activité dans le cas de prêts commerciaux.

L'exposition de la Caisse Alterna, en matière de prêts, est gérée et surveillée au moyen de limites de crédit par emprunteur individuel et par l'application d'un processus d'examen du crédit. Cet examen assure que l'emprunteur se conforme à la politique interne et aux normes de souscription. La Caisse Alterna se sert d'une garantie accessoire, généralement sous forme de charges fixes et flottantes sur les actifs des emprunteurs. Le risque de crédit est aussi géré par une analyse périodique de la capacité des sociétaires à satisfaire leurs obligations de remboursement de l'intérêt et du capital ainsi que par l'ajustement des limites d'emprunt, le cas échéant.

La Caisse Alterna obtient des garanties à l'égard des avances et des prêts accordés aux sociétaires, sous forme d'hypothèques sur les biens, d'autres titres nominatifs sur les actifs et de cautionnements. L'estimation des justes valeurs est fondée sur la valeur de l'instrument de garantie évaluée au moment de l'emprunt, laquelle n'est actualisée que s'il y a renouvellement de l'emprunt en question ou lorsque ce dernier devient un prêt douteux.

La Caisse Alterna liquide le bien affecté en garantie, afin de recouvrer une partie ou la totalité de l'exposition au risque engagé lorsque l'emprunteur est incapable de satisfaire son obligation primaire ou refuse de le faire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

Le risque de crédit dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels est limité, car 61 % (55 % en 2014) des prêts bénéficient d'une assurance à concurrence d'un maximum de 95 % par des sociétés d'assurance hypothécaire. La Caisse Alterna surveille le risque de concentration des prêts commerciaux en établissant des limites maximales d'exposition pour le total des soldes d'emprunt par secteur. La valeur comptable de l'actif financier constaté aux états financiers consolidés, à l'exclusion des prêts hypothécaires assurés, nets des pertes de valeur, représente l'exposition maximale de la Caisse Alterna au risque de crédit, sans tenir compte de la valeur des garanties obtenues, le cas échéant. L'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Alterna au 31 décembre 2015 était de 1 792 000 000 \$ (1 739 000 000 \$ en 2014).

La Caisse Alterna atténue les risques de contrepartie des placements en agrégeant l'exposition de contrepartie de chaque émetteur et en respectant les directives sur la qualité telles que notées dans sa politique sur les placements et les instruments dérivés. Les placements, autres que ceux réalisés par le gouvernement du Canada et ses sociétés d'État, ainsi que les réserves de liquidités et les actions détenues comme une condition d'adhésion à Central 1 Credit Union, sont diversifiés en limitant les placements auprès d'un seul émetteur à un maximum de 25 % du total du portefeuille ou à une limite autorisée.

Pour les placements et les dérivés, le risque est déterminé en évaluant l'exposition à des contreparties individuelles pour s'assurer que le total de la juste valeur des placements et des dérivés respecte la limite déterminée par la politique. Cela permet aussi de réduire le risque de concentration du portefeuille. La qualité des contreparties est évaluée par deux agences d'évaluation de crédit, DBRS et S&P, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

La Caisse Alterna n'a aucune exposition importante au risque de crédit provenant d'une seule contrepartie ou d'un groupe de contreparties.

b) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le résultat net de la Caisse Alterna est exposé au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries entre les échéances et les types de taux d'intérêt (fixe ou variable) de ses actifs et de ses passifs financiers.

L'objectif de la Caisse Alterna en ce qui concerne le risque de taux d'intérêt est d'optimiser la marge d'intérêt tout en respectant les limites de la politique approuvée à cet égard. La Caisse Alterna a recours à des dérivés sur taux d'intérêt tels que les contrats de taux d'intérêt (swaps) et les options pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Caisse Alterna fait état du risque de taux d'intérêt, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif, mensuellement et au conseil d'administration, trimestriellement au moins.

L'exposition maximale au risque de taux d'intérêt à court terme que la Caisse Alterna tolère sur une période de 12 mois est limitée à 3 % du produit d'intérêt net moyen prévu, avec un niveau de confiance de 95 %. L'exposition tolérable maximale au risque de taux d'intérêt au niveau du bilan consolidé entier est limitée à une baisse de 7 % de la valeur du marché de l'avoir, cette limite servant à atténuer le risque de taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2015, les résultats de ces mesures étaient 0,36 % (0,79 % en 2014) et 3,09 % (2,26 % en 2014), respectivement.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Caisse Alterna au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries, ou écarts, entre ses actifs et ses passifs financiers. Les instruments financiers ont été présentés selon la date la plus rapprochée entre la date de réévaluation contractuelle et la date d'échéance, par rapport à la date d'achat. Certaines

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

dates de réévaluation contractuelle ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés. La moyenne pondérée des taux d'intérêt présentée représente les taux historiques, dans le cas d'instruments à taux fixe comptabilisés au coût amorti, et les taux de marché en vigueur, dans le cas d'instruments à taux variable ou comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés sont présentés dans la catégorie des taux variables.

(en milliers de dollars)							31 déc. 2015	31 déc. 2014
	•	•	Échéance		•		•	
	Non sensible aux taux d'intérêt	Taux variable sur demande	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	123 506 \$	17 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	123 523 \$	62 585 \$
Taux d'intérêt	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Placements	60 357 \$	0 \$	0 \$	0 \$	242 020 \$	0 \$	302 377 \$	213 009 \$
Taux d'intérêt	0%	0%	0%	0%	1,81 %	0%	1,45 %	1,94 %
Prêts personnels	0 \$	233 674 \$	317 \$	166 \$	503 \$	3 \$	234 663 \$	236 078 \$
Taux d'intérêt	0%	4,03 %	5,97 %	5,95 %	5,64 %	0%	4,03 %	4,38%
Prêts hypothécaires résidentiels	0 \$	128 243 \$	82 136 \$	192 994 \$	889 975 \$	3 080 \$	1 296 428 \$	1 194 865 \$
Taux d'intérêt	0%	2,34 %	3,22 %	3,23 %	2,00 %	3,26 %	2,98 %	3,25 %
Prêts commerciaux	0 \$	86 946 \$	113 452 \$	192 350 \$	620 826 \$	40 247 \$	1 053 821 \$	966 927 \$
Taux d'intérêt	0%	4,33 %	4,12 %	4,18 %	3,90 %	3,53 %	3,99 %	4,2 %
Autres	48 802 \$	11 393 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	60 195 \$	38 210 \$
TOTAL DE L'ACTIF	232 665 \$	460 273 \$	195 905 \$	385 510 \$	1 753 324 \$	43 330 \$	3 071 007 \$	2 711 674 \$
Dépôts	0 \$	1 145 796 \$	232 199 \$	556 714 \$	536 714 \$	9\$	2 471 432 \$	2 313 745 \$
Taux d'intérêt	0%	0,70 %	1,73 %	1,79 %	1,94 %	0%	1,31 %	1,27 %
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	0 \$	0 \$	6 554 \$	0 \$	211 869 \$	0 \$	218 423 \$	128 749 \$
Taux d'intérêt	0%	0%	1,17 %	0%	1,55 %	0%	1,54 %	2,16 %
Emprunts	0 \$	0 \$	156 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	156 000 \$	55 000 \$
Taux d'intérêt	0%	0%	1,30 %	0%	0%	0%	1,30 %	1,85 %
Autres	32 702 \$	4 059 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	36 761 \$	29 335 \$
Avoir des sociétaires	188 391 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	188 391 \$	184 845\$
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES SOCIÉTAIRES	221 093 \$	1 149 855 \$	394 753 \$	556 714 \$	748 583 \$	9\$	3 071 007 \$	2 711 674 \$
ÉCART DE CONCORDANCE	11 572 \$	(689 582) \$	(198 848) \$	(171 204) \$	1 004 741 \$	43 321 \$	0.8	0.8

Analyse de sensibilité

D'après les positions de taux d'intérêt de la Caisse Alterna au 31 décembre 2015, une hausse immédiate et soutenue des taux d'intérêt de 100 points de base pour toutes les échéances entraînerait une diminution du produit d'intérêt net et une diminution des autres éléments du résultat étendu d'environ 164 000 \$ et 10 061 000 \$ respectivement au cours des 12 prochains mois. Une diminution immédiate et soutenue des taux d'intérêt de 100 points de base à un plancher de zéro entraînerait une diminution du produit d'intérêt net et une augmentation des autres éléments du résultat étendu d'environ 69 000 \$ et 11 190 000 \$ respectivement.

au 31 décembre 2015

(ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change. Le résultat net consolidé de la Caisse Alterna est exposé au risque de change en raison des dépôts en dollars américains des sociétaires.

La Caisse Alterna réduit le risque de change en détenant des espèces en dollars américains, en concluant des swaps de change entre dollars canadiens et américains ou en investissant dans des instruments du marché monétaire en dollars américains. Le risque de change est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

La Caisse Alterna évalue quotidiennement le risque de change en fonction du pourcentage des actifs financiers libellés en devises par rapport aux passifs financiers similaires libellés en devises. Au 31 décembre 2015, le pourcentage des actifs financiers libellés en devises se situait entre 90 % et 110 % des passifs financiers libellés en devises.

Une hausse (baisse) instantanée de 1 % du taux de change aurait une incidence minime sur le résultat net consolidé de la Caisse Alterna.

c) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse Alterna éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Caisse Alterna est exposée au risque de liquidité en raison de l'asymétrie des échéances des actifs et des passifs financiers, ainsi que de l'incertitude liée aux rentrées et aux sorties quotidiennes de trésorerie.

Le risque de liquidité est géré conformément à la Politique de gestion de la liquidité et du financement. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Caisse Alterna gère le risque de liquidité en surveillant les flux et les prévisions de trésorerie, en maintenant une réserve d'actifs financiers liquides de grande qualité, en maintenant une fondation stable de dépôts de base et à terme, en surveillant les limites de concentration sur les sources uniques de dépôts, et en diversifiant les sources de financement. De plus, advenant une crise de liquidité à l'endroit de Central 1, les facilités de crédit dont la Caisse Alterna dispose auprès de Central 1 sont soutenues par l'accès de Central 1 à une entente, soit la Inter-central Liquidity Agreement. Chaque mois, la Caisse Alterna fait état du risque de liquidité, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif et chaque trimestre au minimum, au conseil d'administration.

La Caisse Alterna maintient un minimum de 9 % (9 % en 2014) du montant de ses dépôts et emprunts sous forme de liquidités. Au 31 décembre 2015, le pourcentage de liquidité par rapport au total de l'actif était de 15,46 % (11,27 % en 2014). Les échéances contractuelles des actifs et des passifs figurent au tableau de la note 23 b) Risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente le profil des échéances du passif financier en fonction des obligations de remboursement contractuelles et exclut les flux de trésorerie contractuels ayant trait au passif lié aux instruments dérivés qui sont présentés à la note 24.

en milliers de dollars)					31 déc. 2015	31 déc. 2014
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie	Total	Total
Dépôts Passif de titrisation de prêts	790 068 \$	536 714 \$	9\$	1 144 641 \$	2 471 432 \$	2 313 745 \$
hypothécaires	6 544	211 869	-	-	218 413	128 749
Emprunts	156 000	-	-	-	156 000	55 000
	952 612 \$	748 583 \$	9\$	1 144 641 \$	2 845 845 \$	2 497 494 \$

24. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants résument le portefeuille d'instruments dérivés de la Caisse Alterna, ainsi que leur valeur théorique et leur juste valeur au 31 décembre 2015 et 2014 :

(en milliers de dollars)					31 déc. 2015
	Échéances des in	nstruments dériv	és (montant		
		théorique)		Juste	valeur
				Actifs	Passifs
				d'instruments	d'instruments
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Total	dérivés	dérivés
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	49 778 \$	250 309 \$	300 087 \$	3 113 \$	1 378 \$
Autres instruments dérivés					
Contrats de change à terme	14 002	-	14 002	470	-
Options d'achat indicielles	10 654	37 798	48 452	2 690	2 681
Options sur actions	-	-	-	5 120	-
-	24 656	37 798	62 454	8 280	2 681
	74 434 \$	288 107 \$	362 541 \$	11 393 \$	4 059 \$

(en milliers de dollars)					31 déc. 2014
	Échéances des in	nstruments dériv	és (montant		
		théorique)		Juste	valeur
				Actifs	Passifs
				d'instruments	d'instruments
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Total	dérivés	dérivés
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	\$-	119 303 \$	119 303 \$	967 \$	386 \$
Autres instruments dérivés					
Contrats de change à terme	15 145	-	15 145	-	4
Options d'achat indicielles	15 161	37 695	52 856	3 946	3 929
Options sur actions	-	-	-	4 637	-
	30 306	37 695	68 001	8 583	3 933
	30 306 \$	156 998 \$	187 304 \$	9 550 \$	4 319 \$

Les montants théoriques servent à calculer les paiements contractuels et ne s'échangent pas réellement entre la Caisse Alterna et les contreparties. Ils ne représentent pas d'exposition au risque de crédit ou de marché.

a) CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT

(i) Swaps

La Caisse Alterna a recours à des contrats de taux d'intérêt (swaps) pour atténuer les risques associés à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que pour contrôler la concordance des dates d'échéance des flux de trésorerie et des dates d'ajustement d'intérêt de ses actifs et de ses passifs.

Les couvertures de flux de trésorerie désignées sont des contrats de taux d'intérêt qui sont admissibles comme relations de couverture aux fins comptables conformément à l'IAS 39. Tout autre contrat de taux d'intérêt est classé comme couverture économique. La Caisse Alterna a désigné certaines relations de couverture à l'égard de contrats de taux d'intérêt qui convertissent les prêts à taux variable en prêts à taux fixe comme couvertures de flux de trésorerie.

Les contrats de taux d'intérêt sont évalués par la compensation (« netting ») des flux de trésorerie variables et fixes actualisés. Les flux de trésorerie variables sont calculés selon les taux d'intérêt implicites tels que déterminés par le taux CDOR (« Canadian Dealer Offered Rate ») et les taux d'intérêt des swaps en vigueur, et les relations à terme. Les flux

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

de trésorerie fixes sont calculés selon les taux établis dans les contrats. Ces flux de trésorerie théoriques sont actualisés selon les points pertinents de la courbe de taux zéro plus un écart de rajustement de l'évaluation du crédit tel que dérivé des taux d'intérêt CDOR et des taux des swaps en fin de mois.

(ii) Contrats à terme sur obligations

Dans le cadre de son processus de gestion du risque de taux d'intérêt, la Caisse Alterna conclut des contrats à terme sur obligations afin de maintenir son exposition au risque lié aux taux d'intérêt sur l'émission prévue de titres de créance associée aux activités de titrisation. Ces relations de couverture sont désignées comme couvertures de flux de trésorerie. Les gains et pertes réalisés sur ces instruments dérivés sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que la créance établie. La juste valeur des contrats à terme sur obligations à l'égard de ces couvertures non réalisés à la fin de l'exercice était nulle (41 000 \$ en 2014). Le montant d'autres éléments du résultat étendu qu'on prévoit de reclasser en résultat au cours des cinq prochaines années était nul (41 000 \$ en 2014).

b) AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(i) Contrats de change à terme

Dans le cadre de son programme de gestion du risque de change, la Caisse Alterna conclut des contrats de change à terme pour acheter des dollars US. Ces contrats constituent une couverture économique contre les passifs nets libellés en dollars américains de ses sociétaires. Les gains et les pertes sur les contrats de change à terme sont inclus dans les gains non réalisés sur les instruments financiers à l'état consolidé du résultat.

(ii) Options d'achat indexées

Au 31 décembre 2015, la Caisse Alterna avait émis à ses sociétaires des dépôts à terme indexés de 48 452 000 \$ (52 856 000 \$ au 31 décembre 2014). À l'émission, ces dépôts à terme ont des échéances de trois ou cinq ans et versent aux déposants, à l'échéance, des intérêts fondés sur la performance de l'indice S&P/TSX60. La Caisse Alterna a recours à des options d'achat sur les indices susmentionnés à échéances équivalentes pour compenser le risque associé à ces produits. La Caisse Alterna verse une prime en fonction du montant théorique au début du contrat d'options d'achat indexées. À l'échéance, la Caisse Alterna reçoit des contreparties des paiements équivalant au montant qui sera versé aux déposants en fonction de la performance des indices respectifs.

(iii) Options sur actions

La juste valeur des options en circulation au 31 décembre 2015 et 2014 est fondée sur une formule d'évaluation.

c) COUVERTURES DÉSIGNÉES AUX FINS DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le tableau ci-dessous indique l'impact des instruments financiers désignés dans une relation de couverture et les éléments couverts, selon le cas, à l'état consolidé du résultat et dans les autres éléments du résultat étendu, pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et 2014.

(en milliers de dollars)			31 déc. 2015			31 déc. 2014
	Montants constatés dans AERE	Montants reclassés d'AERE en résultat	Inefficacité de couverture constatée en autres produits	Montants constatés dans AERE	Montants reclassés d'AERE en résultat	Inefficacité de couverture constatée en autres produits
Contrats de taux d'intérêt Couvertures de flux de trésorerie Couvertures de juste	1 422 \$	176\$	\$-	283 \$	46 \$ -	(34 \$) (22)
valeur	1 422 \$	176 \$	(212) (\$212)	283 \$	46 \$	(56 \$)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

25. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Caisse Alterna en ce qui a trait à la gestion du capital (non consolidé) est d'assurer la viabilité à long terme de la société et la sécurité des dépôts des sociétaires; elle détient pour ce faire un niveau de capital considéré suffisant pour se protéger contre les pertes imprévues ainsi que pour satisfaire aux exigences à ce titre énoncées dans la Loi sur les caisses populaires et les credit unions (Ontario). Selon la définition de la Caisse Alterna, le capital inclut les résultats non distribués, le surplus d'apport, les provisions générales, les parts sociales et les actions spéciales.

La Caisse Alterna gère son capital conformément à la Politique de gestion du capital, qui est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

Selon la politique, la Caisse Alterna (société mère non consolidée) doit détenir un capital supérieur ou égal aux limites suivantes :

	Minimum réglementaire
Rapport du capital au total de l'actif	4%
Rapport du capital à l'actif à risques pondérés	8%

En outre, la Caisse Alterna a établi un Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et elle a fourni, pour les importants risques d'entreprise, des capitaux en sus de ceux qui sont exigés par la Loi.

Les processus de gestion du capital incluent l'établissement de politiques à ce titre, la surveillance et la communication, l'établissement de politiques sur des sujets connexes comme la gestion de l'actif et du passif, la présentation au conseil de rapports sur les résultats financiers et l'adéquation du capital, ainsi que l'établissement de budgets et la divulgation des écarts budgétaires.

La Caisse Alterna ne peut pas verser de dividendes sur les parts sociales ou les actions spéciales s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'après un tel versement, la Caisse Alterna est ou deviendrait insolvable ou que les exigences réglementaires en matière de liquidité ou de capital ne seraient pas satisfaites.

Sommaire du capital

Au 31 décembre 2015, la Caisse Alterna (société mère non consolidée) était en conformité avec la Loi et les règlements, ayant un ratio du capital total à l'actif de 5,54 % (6,17 % en 2014) et un ratio du capital total à l'actif à risques pondérés de 10,63 % (11,01 % en 2014).

Les éléments du capital à risques pondérés au 31 décembre sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Résultats non distribués	111 641 \$	107 564 \$
Actions spéciales	56 570	56 816
Surplus d'apport	19 282	19 282
Parts sociales	1 546	1 562
Provisions générales	(702)	736
	188 337 \$	185 960 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

26. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2015, les instruments de crédit autorisés, mais non encore avancés, étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	Total	Durée moyenne	Taux moyen
Prêts hypothécaires résidentiels	4 280 \$	5 ans	2,56 %
Prêts à vue commerciaux	600 \$		Taux en vigueur à la date de
		=	réalisation
Prêts hypothécaires commerciaux	2 301 \$		Taux en vigueur à la date de
		5 ans	réalisation
Marges de crédit non avancées	538 379 \$		Taux en vigueur à la date de
		-	réalisation

b) ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de son exploitation, la Caisse Alterna fait l'objet de diverses réclamations et poursuites dont elle ne peut pas prédire l'issue avec certitude. Cependant, la direction est d'avis que le règlement des réclamations et des poursuites en cours au 31 décembre 2015 n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Caisse Alterna.

c) GARANTIES

Lettres de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse Alterna a donné des garanties valant 3 130 000 \$ pour des prêts commerciaux aux sociétaires, ce qui représente le montant maximal possible de paiements futurs qu'elle serait tenue de faire à cet égard. Des lettres de crédit sont émises à la demande de sociétaires en vue de garantir leur paiement ou l'exécution d'obligations envers un tiers. Ces garanties représentent une obligation irrévocable de la part de la Caisse Alterna de payer le tiers bénéficiaire sur présentation de la garantie et satisfaction des exigences documentaires stipulées dans la garantie. Dans ce cas, la Caisse Alterna a recours contre le sociétaire. Généralement, la durée de ces garanties ne dépasse pas un an. Les types et les montants des nantissements subsidiaires détenus par la Caisse Alterna pour supporter les garanties et les lettres de crédit sont identiques à ceux détenus pour les prêts. Au 31 décembre 2015, aucun passif à cet égard n'a été inscrit au bilan consolidé, étant donné qu'aucune lettre de crédit n'a été présentée pour paiement.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de son exploitation, la Caisse Alterna signe des ententes d'indemnisation avec des contreparties lors de certaines transactions telles que les contrats d'achat, les conventions de service et la vente d'actifs. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Caisse Alterna compense les contreparties pour des coûts engagés à la suite de changements de lois et de règlements (dont les lois fiscales) ou à la suite de réclamations en justice ou de sanctions prévues par la loi, que les contreparties pourraient subir en raison de la transaction. D'autre part, la Caisse Alterna garantit les administrateurs et les dirigeants, dans la mesure où la loi le permet, à l'égard de certaines réclamations qui pourraient être portées contre eux, dans leur qualité actuelle ou passée d'administrateur ou de dirigeant. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le contrat. En raison de la nature de ces ententes, la Caisse Alterna ne peut pas faire une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait avoir à verser à des contreparties. Par le passé, la Caisse Alterna n'a pas été tenue de faire de paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

27. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

a) COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Fonds en caisse	10 306 \$	\$14 599
Dépôts auprès d'autres institutions financières	88 218	13 479
Titres négociables (échéance initiale de 90 jours ou moins)	24 999	34 507
•	123 523 \$	62 585 \$

b) PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE À LEUR MONTANT NET

Les flux de trésorerie provenant des avances, des remboursements de prêts, et des dépôts et des retraits des sociétaires, sont présentés à leur montant net dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

28. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Des parties sont réputées être liées si l'une a la capacité d'exercer directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur les décisions concernant l'exploitation et la gestion financière de l'autre. Les parties liées de la Caisse Alterna sont : son personnel de gestion clé et les membres de sa famille immédiate ainsi que les entités sur lesquelles ce personnel ou les membres de sa famille immédiate exercent un contrôle ou une influence notable, ou encore à l'égard desquelles ils détiennent un important droit de vote.

La Caisse Alterna a établi des relations d'affaires avec plusieurs parties liées. Les transactions avec ces parties sont conclues dans le cours normal des activités de la Caisse Alterna, selon des modalités semblables à celles en vigueur pour des transactions comparables avec d'autres parties, y compris en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties. Ces transactions ne supposaient pas un degré de recouvrabilité ou d'autres caractéristiques défavorables plus risqués qu'à l'habitude.

a) TRANSACTIONS AVEC LE PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Les principaux dirigeants sont les employés qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Caisse Alterna, directement ou indirectement, y compris les administrateurs et le personnel de direction. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, afin d'obtenir des avantages de ses activités. La Caisse Alterna considère que les membres de son conseil d'administration et de sa haute direction représentent ses principaux dirigeants, aux fins de l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*. La haute direction est composée du président et chef de la direction, ainsi que des employés ayant les titres de vice-président, premier vice-président, ou chef de région.

(i) Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération totale des principaux dirigeants pour l'exercice, y compris les montants payés ou à payer, ou prévus, est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Avantages du personnel à court terme	3 018 \$	3 003 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	-	=
Autres avantages du personnel à long terme	-	=
Indemnités de fin de contrat de travail	-	158
Total de la rémunération des principaux dirigeants	3 018 \$	3 161 \$

(ii) Prêts aux principaux dirigeants

Aucun prêt consenti à un dirigeant principal n'est classé dans la catégorie des prêts douteux. Les prêts sont principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des marges de crédit personnelles et des prêts personnels.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
1) Valeur globale des prêts en cours à la date de clôture	3 985 \$	4 829 \$
2) Valeur totale des marges de crédit personnelles à la date de clôture	2 261	2 301
Moins : montant des tirages inclus dans les emprunts et en (1)	(1 121)	(822)
Solde net disponible	5 125 \$	6 308 \$
Valeur globale des prêts décaissés pendant l'exercice :		
Prêts hypothécaires résidentiels	\$-	1 231 \$
Prêts personnels	-	126
Total	\$-	1 357 \$

(iii) Dépôts des principaux dirigeants

(en milliers de dollars)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Valeur totale des dépôts à vue, à terme et enregistrés des principaux dirigeants	2 854 \$	3 056 \$
Total du montant payé en intérêts sur les dépôts des principaux dirigeants	36\$	31 \$

b) INFORMATIONS SUR D'AUTRES PERSONNES ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS

La Caisse Alterna utilise la définition de l'expression « personne assujettie à des restrictions » figurant à l'article 75 du règlement 237/09 de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions. Une personne assujettie à des restrictions s'entend d'une personne qui est ou a été au cours des 12 mois précédents, un administrateur, un dirigeant, ou une personne morale dont la personne est propriétaire de plus de dix pour cent des actions assorties du droit de vote, le conjoint ou la conjointe de celle-ci, les personnes à la charge de celle-ci et qui résident avec elle, ainsi qu'une personne morale contrôlée par un tel conjoint ou une telle personne à charge.

(i) Prêts

Les prêts aux dirigeants sont composés principalement de prêts hypothécaires résidentiels offerts à un taux préférentiel, ainsi que de prêts personnels et de marges de crédit personnelles aux taux du marché moins une réduction en fonction du type et du risque du prêt. Les prêts à d'autres personnes assujetties à des restrictions sont consentis aux conditions du marché pour un risque semblable.

En fin d'exercice, le total des prêts consentis à des personnes assujetties à des restrictions, telles qu'elles sont définies, s'élevait à environ 3 985 000 \$ (4 829 000 \$ en 2014). Des intérêts d'environ 90 000 \$ (122 000 \$ en 2014) ont été gagnés à ce titre et figurent dans le produit d'intérêt à l'état consolidé du résultat.

(ii) Dépenses relatives au conseil d'administration

Les administrateurs de la Caisse Alterna et de la Banque Alterna sont rémunérés aux tarifs établis au début de chaque année par leur conseil d'administration respectif et peuvent aussi se faire rembourser les frais de déplacement et les autres frais engagés à juste titre lorsqu'ils s'occupent des affaires de la Caisse Alterna et de la Banque Alterna.

La rémunération versée aux administrateurs de la Caisse Alterna et la Banque Alterna pendant l'exercice s'élevait à 250 000 \$ (312 000 \$ en 2014) et les autres dépenses engagées s'élevaient à 419 000 \$ (136 000 \$ en 2014). Au 31 décembre 2015, le conseil d'administration de la Caisse Alterna était composé de 7 administrateurs (12 administrateurs en 2014) et le conseil d'administration de la Banque Alterna était composé de 7 administrateurs (7 administrateurs en 2014).

(iii) Rémunération des cadres supérieurs

La Caisse Alterna gère la rémunération des cadres supérieurs conformément à des politiques qui sont examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Aux termes de ces politiques, le total de la rémunération en espèces est ciblé au 50e percentile des postes semblables dans des coopératives de crédit et des banques qui opèrent dans les mêmes marchés géographiques que la Caisse Alterna.

Lors de son examen annuel de la structure de la rémunération des cadres supérieurs, le conseil tient compte des attentes du marché et des projections de changements pour des postes comparables, en utilisant, si possible, des sources indépendantes, compétentes et pertinentes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 décembre 2015

La Loi exige la divulgation de la rémunération versée aux cinq dirigeants et employés les mieux rémunérés de la caisse si la rémunération versée au cours de l'exercice a dépassé 150 000 \$. Ces personnes et la rémunération respective (salaire, prime, avantages) de ces dernières sont Robert Paterson, président et chef de la direction (400 000 \$, 375 000 \$, 64 000 \$), Mark Cauchi, premier vice-président et directeur des systèmes d'information (250 000 \$, 75 000 \$, 26 000 \$), Bill Boni, premier vice-président et chef des services financiers (246 000 \$, 70 000 \$, 26 000 \$), José Gallant, premier vice-président et chef de l'administration (236 000 \$, 70 000 \$, 25 000 \$) et Abdollah Dehnashi, chef des technologies de l'information et de la sécurité (173 000 \$, 30 000 \$, 16 000 \$).

Toute décision à l'égard du salaire de base, des augmentations annuelles et des primes de rendement à court terme (bonis), pour des individus qui relèvent directement du président et chef de la direction, est examinée à l'avance par le comité de gouvernance du conseil. En outre, toute décision à l'égard du salaire de base, des augmentations annuelles et des primes de rendement à court terme (bonis), pour le président et chef de la direction, doit être approuvée à l'avance par le conseil d'administration.

29. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

ACTIF ET PASSIF COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau suivant présente une analyse de chaque élément des rubriques Actif et Passif selon les montants qui devraient être recouvrés ou réglés en moins d'un an ou après un an, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2015					Au 31 décembre 2014						
	Moins de 1 an	A	Après 1 an		Total		Moins de 1 an		Après 1 an		Total	
Actif												
Trésorerie et équivalents de trésore	123 523	\$	-	\$	123 523	\$	62 585	\$	- \$	5	62 585	\$
Placements désignés à la juste vale	5 526		-		5 526		5 191		-		5 191	
Placements disponibles à la vente	-		296 851		296 851		5 266		202,552		207 818	
Prêts personnels	234 157		506		234 663		228 558		8,585		237 143	
Prêts hypothécaires résidentiels	403 373		893 055		1 296 428		274 134		920,797		1 194 931	
Prêts commerciaux	392 748		661 073		1 053 821		321 765		645,515		967 280	
Provision pour prêts douteux	-		-		-		(1 484)				(1 484)	
Immobilisations corporelles	-		15 214		15 214		-		9 730		9 730	
Immobilisations incorporelles	-		13 668		13 668		-		9 299		9 299	
Instruments financiers dérivés	-		11 393		11 393		-		9 550		9 550	
Actifs détenus en vue de la vente	-		3 028		3 028		-		-		-	
Impôts à recouvrer	2 824		-		2 824		-		-		-	
Actif d'impôt différé	-		386		386		-		1 290		1 290	
Autres actifs	13 682		-		13 682		8 341		-		8 341	
Total de l'actif	1 175 833	\$	1 895 174	\$	3 071 007	\$	904 356	\$	1 807 318	\$	2 711 674	\$
Passif												
Dépôts à vue	978 507	\$	-	\$	978 507	\$	899 004	\$	- \$	5	899 004	\$
Dépôts à terme	447 992		246 907		694 899		421 055		221 548		642 603	
Régimes enregistrés	477 162		320 864		798 026		450 448		321 690		772 138	
Passif de titrisation de prêts hypot	-		218 423		218 423		-		128 749		128 749	
Emprunts	156 000		-		156 000		55 000		-		55 000	
Instruments financiers dérivés	-		4 059		4 059		-		4 319		4 3 1 9	
Impôts à payer	-		-		-		1 062		-		1 062	
Passif d'impôt différé	-		-		-						-	
Autres passifs	31 156		-		31 156		22 392		-		22 392	
Parts sociales	-		1 546		1 546		-		1 562		1 562	
Total du passif	2 090 817	\$	791 799	\$	2 882 616	\$	1 848 961	\$	677 868	\$	2 526 829	\$
Montant net	(914 984)	\$	1 103 375	\$	188 391	\$	(944 605)	\$	1 129 450	\$	184 845	\$

30. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés en date du 31 décembre 2015 de la Caisse Alterna n'est survenu après la date de clôture.

31. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2014 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de 2015.